



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **POMEROLS** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Installation de
M. Jean-François CERVERA
en tant que délégué suppléant
de la commune de Nizas au sein
du Conseil communautaire
et membre des commissions
de la structure

N° 000342

Question n°1 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu que par Arrêté préfectoral N° 2002-1-5799 en date du 17 décembre 2002 monsieur le Préfet de l'Hérault a autorisé la création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 31 décembre 2002 ;
- Vu que par délibération en date du 14 avril 2008 il a été procédé à la mise en place des Conseillers communautaires -délégués titulaires et suppléants- qui composent le Conseil communautaire de la CAHM suite aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008.

Monsieur le Président expose que madame ROULET Geneviève, déléguée communautaire suppléante de Nizas, a démissionné du Conseil Municipal de Nizas et par voie de conséquence du Conseil communautaire. Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil Municipal de la commune de Nizas s'est réuni en date du 15 février 2011 et a désigné monsieur CERVERA Jean-François en qualité de *délégué suppléant* au sein du Conseil communautaire.

Il précise que monsieur CERVERA a sollicité sa participation au sein de la commission « Aménagement du territoire - habitat - patrimoine » de la structure.

Par conséquent, monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de procéder à l'installation de monsieur CERVERA en qualité de délégué suppléant au sein de la structure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** de la nomination de *monsieur CERVERA Jean-François* en tant que délégué suppléant représentant la commune de Nizas au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

- **DE NOMMER** *monsieur CERVERA* au sein de la commission « Aménagement du territoire - Habitat - Patrimoine » de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

**SOUS-PREFECTURE
RECU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Débat d'Orientation Budgétaire
pour l'exercice 2011

N° 000343

Question n°2 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

POMEROLS - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.), rendu obligatoire par la loi (art. L 2312-1 du C.G.C.T.) pour les communes de plus de 3 500 habitants, doit également être organisé dans les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

La Loi de Finances (LF) 2011 reporte la date limite de vote des budgets locaux et des taux d'imposition au 30 avril 2011 (le 15 avril initialement). Ainsi, le débat va se dérouler lors de la séance du Conseil Communautaire programmée le 4 avril 2011 (le budget primitif devant être voté le 18 avril 2011).

Le D.O.B. représente une étape essentielle du processus budgétaire de la Communauté d'Agglomération et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget Primitif.

La volonté de notre agglomération en 2011 est - dans le cadre d'un budget préservant les grands équilibres financiers - de poursuivre les investissements pluriannuels engagés, et qui s'inscrivent dans les 5 objectifs du projet d'agglomération :

1. gérer la forte croissance démographique en améliorant la structuration du territoire afin de préserver ses ressources naturelles
2. renforcer les positions du territoire dans les filières dans lesquelles il est engagé et favoriser l'émergence d'activités nouvelles
3. dynamiser, diversifier et élargir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire
4. affirmer l'identité du territoire afin de favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs
5. permettre à tous de contribuer au développement du territoire

Notre structure continuera également ses partenariats avec l'État, le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon, ainsi que le Conseil Général de l'Hérault à travers le contrat départemental de projets.

La discussion sur les orientations budgétaires doit intégrer les principales données du contexte économique global (I) avant de resituer la situation financière de notre structure (II), et enfin évoquer les perspectives d'avenir (III).

I – LE CONTEXTE NATIONAL EN 2011 :

- *Perspectives macro-économiques*

Si la croissance mondiale s'est élevée à 4,8 % en 2010, elle est inégalement répartie selon les continents. La zone Euro a enregistré une croissance de 1,7 % sur l'année, le taux pour la France étant de 1,5 %.

La croissance en France est soutenue pour 0,8 points par la consommation des ménages, qui augmente de 1,4 %. A l'inverse, l'investissement réalisé par les ménages, les entreprises non financières et le secteur public a baissé d'environ 1,5 %.

La prévision de croissance pour 2011 est de l'ordre de + 2 %, ce qui devrait entraîner 160 000 créations nettes d'emplois.

En ce qui concerne le commerce extérieur, les importations progressent plus que les exportations. Il contribue néanmoins pour 0,3 points au Produit Intérieur Brut.

Le taux de chômage est à nouveau en baisse en 2010 pour revenir au chiffre de 9,3 %.

- *Sur le plan financier*

Loi de finances 2011 : dispositions relatives aux collectivités locales

Les principaux axes des dispositions relatives aux collectivités locales sont les suivants :

1) Gel des concours financiers de l'Etat et restructuration de la répartition des dotations vers les collectivités :

L'article 7 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 prévoit le gel des concours financiers pour une durée de quatre ans (2011-2014). Seuls le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et les dotations de compensation de la réforme de la TP ne sont pas concernés par cette stabilisation.

La Loi de Finances (LF) pour 2011 comporte plusieurs mesures impactant les budgets des collectivités dès 2011 et apporte des modifications et précisions sur la suppression de la TP et sur la mise en place du nouveau panier de ressources à compter de 2011.

- gel des concours financiers de l'Etat et fin de l'indexation de la DGF : la LF 2011 met un terme à toute indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ; l'enveloppe de la DGF sera fixée par le législateur chaque année.
- minoration uniforme des différentes variables d'ajustement estimée à - 7,43 %.
- fin de l'indexation des dotations de base et de superficie de la dotation forfaitaire des communes : seules les communes présentant une croissance démographique verront leur dotation croître.



- gel de la part « compensations fiscales » des communes et de la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).
- un terme à toute indexation des attributions moyennes par habitant des différentes catégories d'EPCI, dont notamment les communautés d'agglomération. Les attributions moyennes par habitant des différentes catégories d'EPCI fixées par le Comité des Finances Locales en 2010 sont reconduites à compter de 2011.

2) Réforme de la fiscalité directe locale :

Outre les recettes fiscales assises sur les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée disposera désormais de trois nouvelles ressources fiscales pour matérialiser sa politique volontariste d'investissements structurants ; la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe sur les Surfaces commerciales (TASCOM) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) :

Dès 2011, la C.A.H.M récupère la part départementale de la taxe d'habitation.

La Loi de Modernisation de l'Economie a également remplacé la taxe d'aide au commerce et l'artisanat (TACA) par la TASCOM et les Communautés d'Agglomération bénéficieront d'une part de ces recettes. Sont concernées les surfaces commerciales de plus de 400 m². Le produit estimé est d'environ 880 000 €. La CAHM devra également se prononcer sur ce taux d'imposition, et moduler le tarif de la TASCOM à la hausse ou à la baisse par rapport au tarif central prévu par la loi, dans la limite de 20%, par tranches annuelles de 5% au maximum.

Enfin, la C.A.H.M bénéficiera également d'une recette supplémentaire, l'I.F.E.R. 7 catégories d'installations sont imposées, dont notamment les éoliennes, les unités de production d'électricité photovoltaïque ou hydraulique, les transformateurs électriques, les répartiteurs principaux de téléphonie. Le produit estimé est d'environ 310 000 €.

Cette réforme est potentiellement favorable sur le plan budgétaire pour notre EPCI, mais son effet à court terme sera fortement atténué par le prélèvement subi au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

La « clause de revoyure » :

Les clauses de revoyure sont liées à la suppression de la TP et à la mise en place du nouveau panier de ressources :

- modification de la fixation de la base de cotisation minimale de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :
Il est permis aux EPCI de fixer une base minimum comprise entre 200 et 6 000 € applicable aux contribuables dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 100 000 €
- modification de la répartition de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :
Afin de sensibiliser les collectivités à accueillir des établissements à vocation industrielle et de ne pas pénaliser les territoires qui en accueillent déjà, la répartition ne s'effectue plus en fonction de l'effectif employé mais en fonction des critères suivants :
 - pour 1 tiers en fonction de la valeur locative des immobilisations
 - pour deux tiers en fonction de l'effectif salarié

Par ailleurs, il a été décidé de doubler :

- la valeur locative des immobilisations industrielles
 - l'effectif employé par les établissements pour lesquels les valeurs locatives des immobilisations industrielles pèsent plus de 20 % dans la valeur locative des immobilisations assujetties à la CFE.
- augmentation du tarif applicables aux éoliennes, hydroliennes et aux centrales photovoltaïques :
Le tarif de la composante de l'IFER applicable aux entreprises ci-dessus nommées passe de 2,913 € par kilowatt de puissance installée à 7 €.

SOUS-PREFECTURE

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

La structure des recettes des E.P.C.I va donc évoluer vers une part des recettes fiscales de plus en plus prépondérante dans leurs budgets en raison de la baisse programmée et continue de la dotation globale de fonctionnement.

II- SITUATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE :

L'exercice 2010 est clos et l'état de rapprochement avec le compte de gestion de la trésorerie est conforme.

Dans un contexte national de difficulté économique et de gestion drastique des dépenses publiques, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réussi en 2010 à atteindre les deux principaux objectifs qu'elle s'était fixés lors du Débat d'Orientation Budgétaire : maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant une politique d'investissement délibérément volontariste afin de soutenir le développement économique.

Grâce à une gestion rigoureuse, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé des économies en charges à caractère général (-1,3 %) tout en maîtrisant au mieux l'augmentation des charges de personnel (+1,6 % contre 3 % prévus). Les charges de gestion courante restent stables (l'augmentation étant due au produit de TEOM reversé au SICTOM plus élevé qu'en 2009 en raison d'une augmentation du taux).

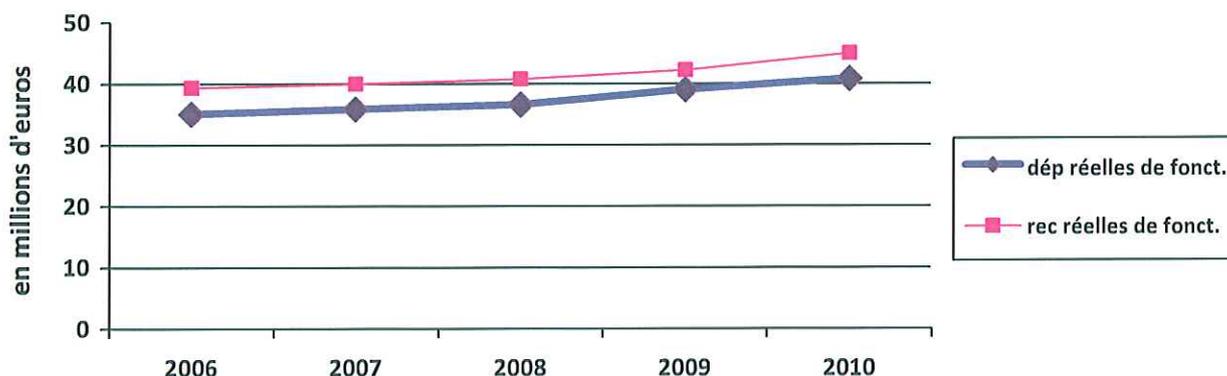
Son engagement soutenu pour la reprise économique, annoncé en 2009 afin de participer à l'effort national de sortie de crise, s'est traduit par une augmentation de 86% de ses dépenses d'équipement, qui permettent au territoire de se doter d'outils de développement économique et de services publics toujours plus performants. Parallèlement à ces investissements, l'engagement de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée d'allouer une enveloppe maximum de 5 à 6 millions d'euros à l'emprunt a été respecté puisque seuls 4,5 millions d'euros ont été mobilisés.

Dans son effort de soutien aux collectivités territoriales, l'Etat a maintenu ses engagements en assurant une augmentation de sa dotation globale de fonctionnement à hauteur de 6,49%. Par ailleurs, la fixation du taux relais à 20,17 % nous a permis de bénéficier d'une augmentation des recettes fiscales liées à l'ancienne taxe professionnelle de l'ordre de 4,26 %.

Chiffres clés 2010 du budget principal :

Charges réelles de fonctionnement =	40 803 208 €	(2009 : 39 059 562 €	variation : + 4,46 %)
dont charges de personnel =	11 127 849 €	(2009 : 10 950 277,48 €	variation : + 1,62 %)

recettes réelles de fonctionnement =	44 990 306 €	(2009 : 42 217 960 €	variation : + 6,57 %)
dont dotation Globale de Fonctionnement =	7 861 764 €	(2009 : 7 382 635 €	variation : + 6,49 %)



Dépenses d'équipement =	11 532 743,02 €	(2009 : 6 175 575,18 €	variation : + 86,75 %)
-------------------------	-----------------	------------------------	------------------------

Encours de la dette au 31/12/2010 : 15 780 767,96 € (2009 : 11 505 635,81 € + 37,16 %)

Emprunt de 4 500 000 € mobilisé en 2010 pour équilibrer la section d'investissement

SOUS-PREFECTURE
 RECULE
 18 AVR. 2011
 SERVICE COURRIER

III – ORIENTATIONS POUR 2011

Compte tenu du contexte économique qui reste fragile, des différentes réformes fiscales et de l'engagement financier de l'Etat qui devrait rester stable en 2011, il s'agit véritablement d'une année de transition sur le plan des recettes prévisionnelles ; elle doit être consacrée à la poursuite des investissements pluriannuels débutés ces dernières années. Le maintien de notre politique de relance par l'investissement juxtaposé à la rigueur qui guide nos choix quotidiens dans les dépenses de fonctionnement devront continuer à perdurer afin d'assurer un usage approprié, rationnel et efficient de nos ressources, pour une croissance équilibrée de notre territoire et de son développement économique.

Les ressources prévisionnelles de fonctionnement (hors TEOM) devraient être les suivantes, sous réserve car les données en provenance des services de l'Etat ne nous ont pas encore été notifiées :

recettes de fonctionnement (en millions d'euros)	2010	2011
fiscalité hors teom	15,8	16,7
compensation relais de la Taxe Professionnelle	15,5	
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)		2,2
cotisation foncière des entreprises (CFE)		7,7
imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		0,3
taxe additionnelle sur les surfaces commerciales (TASCOM)		0,7
taxe d'habitation (ex part CG)		14,8
taxe additionnelle forfaitaire sur le foncier non bâti (ex part CG et région)		0,4
compensations fiscales	0,3	0,7
prélèvement au titre du FNGIR		-10,1
dotations Etat	11,5	11,5
DGF dotation d'intercommunalité	7,9	7,9
dotation de compensation (ex compensation part salaires de la TP)	3,6	3,6
autres recettes	1,6	1,6
TOTAL =	28,9	29,8

Parmi les charges de fonctionnement, le chapitre 012 dépenses de personnel devrait évoluer d'environ 3 % par rapport au BP 2010.

Véritables leviers de croissances, les investissements dans nos parcs d'activités ainsi que dans nos infrastructures, notre volonté d'investir et de communiquer autour du tourisme et de la viticulture, de maintenir notre effort de construction/réhabilitation de logements aidés dans nos communes, la rénovation de notre patrimoine culturel feront l'objet, entre autres, de ce Budget 2011.

Le volume des dépenses d'équipement devra se situer dans une fourchette comprise entre 16 et 18 millions d'euros, en augmentation par rapport au BP 2010 (14 800 000 €).

Les Parcs d'Activités Economiques de la « Cruzette » et du « Puech » seront commercialisés durant cette année 2011. A Portiragnes, l'aménagement du P.A.E.H.M « Le Puech » apporte la preuve qu'il est possible de concilier technologie et environnement puisqu'en plus d'être équipé en fibre optique, chaque entreprise souhaitant s'implanter bénéficie d'un accompagnement et d'une sensibilisation à la performance énergétique. Ce nouveau modèle est gage d'une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales mises en avant dans le cadre de notre projet d'agenda 21.

2011 sera également l'année de la dernière tranche de travaux pour le Centre aquatique de l'Archipel, qui offrira à partir du 2^{ème} semestre à l'ensemble des habitants de l'agglomération et aux visiteurs des prestations de qualité. Il permettra à la fois de promouvoir l'apprentissage de la natation auprès des scolaires et de profiter en famille de l'espace ludique aquatique, de se ressourcer dans les différentes ambiances de l'espace bien-être, ou encore de faire le plein d'énergie dans l'espace forme.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

Dans une économie concurrentielle et globalisée, le très haut débit constitue un facteur clé de succès incontournable pour les décennies à venir. Ainsi, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée va démarrer (1^{ère} tranche) le développement de son réseau de fibre optique, en parfaite complémentarité avec le réseau mis en place par le Conseil Général de l'Hérault, afin de doter les entreprises, les parcs d'activités, mais également les établissements publics du territoire et les habitants d'une infrastructure de télécommunications à la pointe du progrès technologique.

Notre réseau de transport en commun sera étoffé cette année pour améliorer encore la qualité du service rendu et mieux répondre aux besoins des usagers. Conformément à la loi dite « Grenelle » qui autorise un niveau de cotisation plus élevé dans les zones touristiques, le taux du versement transport sera majoré de 0,2 %.

Les enjeux liés à la définition du tracé de la nouvelle ligne à grande vitesse ainsi qu'au financement des pré-études seront une autre priorité de l'année.

La relance des travaux du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en partenariat avec monsieur le Sous-Préfet et monsieur le Procureur de la République va permettre de décliner un plan d'actions très concrètes pour améliorer la situation sur le terrain et mieux lutter contre les incivilités et les problèmes de sécurité.

Les actions de restauration de patrimoine intercommunal seront poursuivies, avec la seconde tranche des travaux de réhabilitation du théâtre de Pézenas qui seront engagés, ainsi que ceux de l'abbatiale de Saint-Thibéry et du Château Laurens.

En matière de protection de l'environnement et des espaces naturels, 3 actions nous mobiliserons en 2011 : 7 des 18 points du circuit des belvédères (soit 12 tables d'orientation) seront installés ; la Communauté d'Agglomération est décidée à valider l'avant-projet technique de la 1^{ère} phase de protection de la côte de Vias-ouest (reconstitution du cordon dunaire et ré-ensablement local), sous réserve de l'accord de financement des partenaires ; les ouvrages en mer de protection de la plage du Grau d'Agde feront l'objet cette année des études de maîtrise d'œuvre dans la perspective d'une réalisation des travaux au printemps 2012.

Le cadre de vie au quotidien sera également pris en compte avec le projet de modernisation du Centre technique des Champs Blancs, afin de rendre le meilleur service public possible aux habitants concernant les espaces verts et la propreté-voirie.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée poursuivra son effort de construction/réhabilitation de logements aidés pour satisfaire à la croissance démographique liée à l'attractivité de notre territoire (+ 1 840 habitants en un an)

Les secteurs de la viticulture, du tourisme et des métiers d'art seront soutenus et accompagnés dans leur développement par la rénovation d'échoppes en Agde et l'ouverture à partir d'avril 2011 de la maison des initiations aux métiers d'art 44 rue Conti à Pézenas où seront proposés des stages de découvertes des techniques avec les artisans, notamment en direction des jeunes. La création d'une filière « oeno-tourisme » avec l'objectif de créer rapidement - en partenariat avec les offices de tourisme – des circuits à mettre en marché associant tourisme et vin ; la reconduction de l'aide apportée à l'association de la route des vigneron et des pêcheurs ; les manifestations « Vinocap » et « les Estivales » sont autant d'interventions concrètes de notre agglomération en faveur des viticulteurs et des produits du terroir.

Enfin, l'action de soutien aux communes pour les mises en valeur des cœurs de village sera poursuivie (fonds de concours à 4 communes : Néziguan l'Évêque, Saint-Thibéry, Cazouls d'Hérault, Pinet pour un montant de 280 000 €).

L'ensemble de ces actions permettra d'améliorer le cadre de vie de nos 68 500 habitants et de maintenir l'attractivité de notre territoire en en préservant les richesses.

SOUS-PREFECTURE
RECULE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

En conclusion la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée voit se concrétiser en cette année de mi-mandat bon nombre de ses projets. Alors que la situation des finances publiques reste tendue, nous devons poursuivre l'effort engagé résolument pour poursuivre les actions en cours qui nous permettront de répondre aux enjeux du territoire, continuer à améliorer le niveau d'équipement et notre cadre de vie et répondre aux attentes des habitants. Le développement harmonieux, cohérent et solidaire au bénéfice de tous les habitants de toutes les parties du territoire composé des 19 communes membres doit rester au cœur de notre démarche d'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2011, conformément aux règles légales en vigueur.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérois - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 39

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation de la CAHM
au capital social de la SODEAL
et élection d'un délégué
communautaire

N° 000344

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** MM. Sébastien FREY, Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu l'article L 5 211-1 du CGCT ;
- Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public ;
- Vu l'article 1 524- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que tout groupement de collectivités territoriales a droit au moins à un représentant au conseil d'administration de la SEM dont il devient actionnaire, désigné en son sein par l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Président rappelle que la Société d'Economie Mixte de Développement Economique d'Agde et du Littoral (SODEAL) est une entreprise publique locale au capital de 228 750 €, détenue à hauteur de 80 % par la commune d'Agde et de 10 % par la Caisse des Dépôts et consignations, le reste étant réparti entre 8 autres actionnaires privés (Caisse d'Epargne du Centre Hérault; Caisse Régionale de Crédit Maritime; Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons ; Caisse du Crédit Mutuel de Béziers ; Banque Populaire du Midi ; Compagnie Lyonnaise de Développement Economique ; Banque Dupuy de Parseval FRANPART). Son Conseil d'Administration comprend 12 sièges, dont 10 sont actuellement détenus par la commune d'Agde.

Il rappelle également que la SODEAL a pour but de :

- *Promouvoir et coordonner les activités des organismes et des services publics et privés concourant au développement économique, touristique et à l'animation des collectivités limitrophes d'Agde ou groupement de collectivités qui la concerne.*
- *Exploiter, entretenir et mettre en valeur sur lesdits territoires, les équipements publics liés à la vie des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et les équipements de loisirs touristiques, sociaux, sportifs et culturels, ainsi que tout programme d'hébergement existant ou à réaliser, et exercer toutes activités complémentaires ou concourant au bon fonctionnement de ces équipements.*
- *Procéder à l'étude et à la réalisation d'opérations d'aménagement et de tous projets se rapportant au développement touristique et/ou économique des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.*
- *Procéder à l'étude et à la construction d'immeubles destinés à la vente ou à la location.*
- *Procéder à l'étude et à la construction ou à l'aménagement de tout programmes d'équipements complémentaires aux activités définies ci-dessus et susceptibles de répondre aux besoins de la population permanente ou saisonnière.*
- *Apporter, à la demande des collectivités territoriales ou groupements de collectivités, son assistance à tous organismes liés à ceux-ci, notamment dans les domaines comptable, fiscal, juridique, administratif et financier.*
- *La société exercera les activités ci-dessus mentionnées tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui. Elle pourra en particulier exercer ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales ou groupements de collectivités, dans les conditions définies par l'article 5 de la Loi n° 83.597 du 07 juillet 1983, et notamment dans le cadre de conventions de mandat, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics ou d'aménagement.*
- *D'une manière plus générale, la société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.*

Monsieur le Président expose qu'au regard de son objet social et des missions qu'elle peut exercer la SODEAL pourrait jouer un rôle important au niveau du territoire intercommunal

Ainsi, dans le cadre d'une stratégie de partenariat territorial, vu les compétences de la Communauté d'agglomération, et vu ses futurs projets (*logements saisonniers, création d'un port fluvial à Agde...*), il apparaît opportun que la CAHM intègre le capital de la SODEAL.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire, conformément à l'article 1 522.2 du C.G.C.T de participer au capital de la SODEAL à hauteur de 5 % (soit 750 parts) au prix de 15.24 € valeur nominale de l'action, représentant un montant total de 11 430 euros et de désigner de désigner un représentant pour siéger au sein de son conseil d'administration

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

SOUS-PREFECTURE
RECULE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Sébastien FREY étant sorti

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** au capital de la SODEAL à hauteur de 5 % (soit 750 parts) au prix de 15.24 €, représentant un montant total de 11 430 euros ;
- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à la nomination d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au sein du Conseil d'Administration de la SODEAL ;
- **DE DESIGNER** monsieur Roger FAGES pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SODEAL ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Médiathèques intercommunales
: actualisation des tarifs

N° 000345

Question n°5 à l'OJ

Réf. : PHD/CG/SG

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REQU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX**: M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Jacques GARRIGA, vice-président délégué à « l'Agenda 21 », aux équipements communautaires sportifs et culturels

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de construction d'aménagement et d'entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire, la Communauté d'agglomération a mis en place un réseau des Médiathèques intercommunales et que dans le cadre de son développement, elle apporte aux usagers une offre de plus en plus riche et variée qui nécessite des investissements réguliers.

Monsieur le Rapporteur expose que les tarifs du réseau des médiathèques n'ont pas bougé depuis 1998 et qu'il convient de les actualiser de la façon suivante :

	USAGER AGGLOMERATION	USAGER HORS AGGLOMERATION
ADULTE	de 11,50 € à 15,00 €	de 23,00 € à 25,00 €
Enfant à partir de 12 ans (lycéens, étudiants) et chômeurs	de 2,3 € à 4,00 €	de 4,6 € à 8,00 €
Enfant jusqu'à 12 ans	Gratuit	3 € : inchangé

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette actualisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACTUALISER** les prix du réseau des médiathèques intercommunales, tels que définis ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2011;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Prise en charge des frais
de déplacement du Directeur
de Cabinet de la CAHM

N° 000346

Question n°6 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

**SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de ses fonctions, le Directeur de cabinet est amené à représenter la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée sur et en dehors du territoire intercommunal et à se déplacer régulièrement.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2011 l'ensemble de ses frais de restauration (*frais pouvant comprendre des personnes de l'extérieur*), d'hôtellerie, de déplacement et de lui rembourser ces derniers, sur présentation de factures aux frais réels.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE** en charge à compter du 1^{er} janvier 2011 l'ensemble des frais (déplacement, hébergement, restauration) du Directeur de cabinet de la Communauté d'agglomération quand celui-ci est amené à représenter la Communauté d'agglomération sur le territoire intercommunal et à l'extérieur ;
- **DE REMBOUSER**, aux frais réels et sur présentation de factures, l'ensemble des frais du Directeur de cabinet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

13 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Ateliers de l'Association «Villes et Métiers d'art» : prise en charge des frais d'hôtellerie de monsieur DELOUCHE, artisan céramiste

N° 000347

Question n°7 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

13 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX**: M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre des ateliers de l'association « villes et métiers d'art » qui se sont déroulés à Paris les 24 et 25 novembre 2010, la Communauté d'agglomération a attribué à monsieur HUPPÉ, vice-président délégué au tourisme, aux Métiers d'art et à la mise en valeur des cœurs de ville historiques un mandat spécial pour la représenter.

Monsieur le Rapporteur expose que le monsieur vice-président a souhaité que monsieur DELOUCHE, artisan Céramiste sur Pézenas l'accompagne à cette manifestation afin qu'il puisse faire connaître son savoir-faire au niveau national.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de prendre en charge les frais d'hôtellerie de monsieur DELOUCHE qui s'élèvent à la somme de 119.78 € net.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE REGLER** la facture de l'Hôtel Saint Roche à Paris d'un montant de 119.78 € net, correspondant à une nuit d'hôtel et un petit déjeuner ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

12 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Contrat Urbain de Cohésion
Sociale (CUCS) :
avenant au Contrat Urbain
de Cohésion Sociale pour la
période 2011-2014

N° 000348

Question n°8 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

12 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

RECULE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-président déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont été signés pour la période 2007-2009 et prolongés tacitement en 2010 dans le cadre de la concertation sur la nouvelle géographie prioritaire.

Elle indique que conformément à la recommandation formulée par le Conseil National des villes « de faire correspondre l'élaboration et la conclusion des CUCS ou autres contrats au mandat municipal », les Contrats Urbains de Cohésion Sociale 2007-2009 sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2014. En conséquence, les principes et l'économie générale du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de la ville d'Agde de même que la géographie prioritaire sont ainsi reconduits.

Elle précise que l'Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) coordonnera les réunions de travail, les comités techniques et organisera le comité de pilotage. Etant entendu que le CUCS d'Agde aura pour mission d'œuvrer pour l'initiative, la création, la réalisation et l'évaluation d'actions publiques et/ou associatives répondant aux objectifs inscrits dans le Programme Opérationnel initial du CUCS :

- lutter contre l'exclusion sociale et urbaine
- préserver la cohésion sociale
- s'attaquer aux causes de la grande pauvreté et à l'exclusion
- concilier au sein du quartier identité et mobilité.

Les actions seront en faveur des habitants (jeunes et adultes) du territoire en veillant à la participation de ceux-ci à l'amélioration de leur cadre de vie, leur accès à l'insertion sociale et professionnelle, à l'éducation, la culture, les loisirs, tout en garantissant la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Pour la période 2011-2014 les thématiques prioritaires dans un souci de cohérence avec les orientations inscrites dans le programme des orientations de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE), mais aussi compte tenu du contexte local, seront :

- Education
- Emploi et développement économique
- Prévention de la délinquance

Ces thématiques seront développées en cohérence avec les dispositifs de droit commun et les autres dispositifs contractuels et seront inscrites dans le cadre de la politique de la ville, des actions relevant des compétences communales, communautaires, ainsi que celles des partenaires institutionnels.

Pour 2011, les enveloppes financières prévisionnelles sont :

- pour l'ACSE de 57 900 euros
- pour la Ville d'Agde de 63 470 euros
- pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de 84 400 euros
- pour la CAF de Béziers de 10 800 euros
- L'enveloppe financière du Département de l'Hérault est estimée à 72 570 euros

Madame le Rapporteur propose un avenant 2011-2014 à l'approbation du Conseil communautaire -conformément aux indications précisées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale- celui-ci doit être ensuite validé par l'ensemble des partenaires du CUCS.

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'Avenant 2011-2014 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et à autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant avec avec l'ACSE (représentée par monsieur le Préfet de l'Hérault), la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers, le Conseil Général de l'Hérault et ville d'Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville d'Agde pour la période du 1er février 2011 au 31 décembre 2014 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'Avenant 2011-2014 avec les différents partenaires et toutes les pièces se rapportant à celui-ci ;
- **D'INSCRIRE** la somme correspondant à l'enveloppe financière prévisionnelle de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Contrat Urbain de Cohésion
Sociale (CUCS) :
1ère répartition 2011 de
subventions aux associations

N° 000349

Question n°9 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-président déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale à l'amélioration du quartier prioritaire du centre-ville d'Agde autour de 3 axes principaux :

- préserver la cohésion sociale,
- s'attaquer aux causes de la pauvreté et de l'exclusion,
- concilier au sein du quartier : identité et mobilité

et 5 thématiques :

- prévention de la délinquance-citoyenneté
- santé,
- réussite éducative,
- cadre de Vie-Habitat-logement-déplacement,
- économie- Emploi-Insertion.

Elle précise que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé le 14 mars 2007 par les partenaires institutionnels -l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers, la ville d'Agde et la CAHM- pour une durée de trois ans (2007-2009) avec une année complémentaire en 2010 (11 000 jeunes et adultes sont concernés par ce dispositif).

Concernant l'exercice 2011, un appel à projet a été lancé en septembre 2010 pour les cinq thématiques prioritaires qui a abouti à une première enveloppe globale pour financer 21 actions dont le montant s'élève à 84 400 €. Ainsi, dans le cadre d'une première répartition, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 5 000 € à la VILLE D'AGDE pour le fonctionnement de la MJD (Maison de la Justice et du Droit)
- 3 500 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « la Roulotte Savante »
- 2 000 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Le Cirque en Ville »
- 500 € au Centre Communal d'Actions Sociales d'Agde pour l'action « Prévention des Violences Conjugales »
- 8 000 € à l'ADIAV (Association départementale d'information et d'Aide aux Victimes) pour l'action « Aide aux victimes par l'accueil, l'écoute, l'information par le droit et l'orientation ».
- 10 000 € au CIDF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Hérault) pour l'action « permanences d'information et de médiation familiale ».
- 1 000 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Prévention du Surendettement »
- 1 500 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « parentalité »
- 1 500 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Français Langue d'Insertion »
- 10 000 € à EPISODE pour l'action « Point Ecoute »
- 6 000 € au COLLEGE PAUL EMILE VICTOR pour l'action « Atelier Relais »
- 1 000 € à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour « l'Activité Théâtrale Jeunesse »
- 6 000 € aux FOYERS RURAUX pour l'action « Les Portes du Temps, Canal du Midi »
- 2 000 € à IMAGINEIRE pour l'action « Enfanphare »
- 4 500 € à COMHA (Comité d'organisation et Manifestations Historiques d'Agde) pour la création d'ateliers participatifs.
- 2 000 € à AIVS (Agence immobilière à Vocation sociale) pour son action en faveur du logement
- 500 € à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) pour son action « Permanences à la Maison de l'Habitat »
- 4 000 € à MLI CENTRE HERAULT pour l'action « Cap sur l'avenir »
- 2 000 € à MLI CENTRE HERAULT (Mission locale d'Insertion) pour son atelier « mobilité »
- 11 000 € à CLJ (Centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale) pour son action « accueil de loisirs aux activités éducatives de proximité »
- 2 400 € à ATHLETIC CLUB pour son action « Athlez vous bien ».

Ces subventions viennent en supplément de celles accordées par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE), le Conseil Général, la CAF et la Ville d'Agde, selon les projets. En conséquence, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur cette première répartition de subventions aux associations.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette première répartition.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du CUCS réuni le 17 janvier 2011

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **APPROUVER** la répartition de subventions aux associations dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telles que présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Schéma départemental
d'accueil des gens du voyage -
projet de révision proposé
par l'Etat : avis de l'Assemblée
délibérante

N° 000350

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/DT/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Sous Préfecture

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à Pomérois - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que la Commission départementale consultative des Gens du Voyage a validé le 24 septembre 2010 les propositions du Schéma Départemental révisé de l'Hérault pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage 2010 – 2016 et ce à l'issue de l'étude réalisée par le Cabinet ADEUS-REFLEX.

Dans ce projet de schéma révisé, trois aires d'accueil sont programmées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à savoir :

- une aire d'accueil permanente de 50 emplacements sur Agde, opérationnelle depuis mai 2009,
- une aire de Grand Passage de 100 caravanes sur Vias en cours d'aménagement dont l'ouverture est prévue en mai 2011,
- une deuxième aire d'accueil permanente de 40 places située à Pézenas ou sur une autre commune du territoire de l'Agglomération en fonction du foncier.

Il informe que par courrier du 9 février 2011, le Préfet invite les Collectivités à se prononcer avant le 15 avril sur les propositions. A l'issue de la phase de consultation des collectivités intéressées un arrêté portant révision du schéma sera pris par le Préfet en liaison avec le Président du Conseil Général.

Il expose qu'au vu des difficultés rencontrées chaque année pendant la saison estivale concernant le passage des groupes sur le littoral, la deuxième aire d'accueil permanente de 40 places n'apportera aucune solution à ce problème majeur. Aussi, il apparaît plus opportun d'envisager la création d'une deuxième aire de grand passage sur le territoire de la Communauté d'agglomération, sachant qu'aujourd'hui l'aire d'accueil d'Agde apporte une réponse suffisante à la demande de stationnement permanent.

De plus, le rapport d'étude fait clairement apparaître que les collectivités concernées par les grands passages réguliers se situent essentiellement le long des grands axes de communication A75 et A9 et ce principalement sur la bande littorale.

En conséquence, monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur les propositions de ce Schéma révisé à se positionner sur le fait que soit reconsidéré la deuxième aire d'accueil permanente de 40 places en aire de Grand Passage d'une capacité de 100 caravanes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 37

Abstentions : 3 (MM. EXPOSITO Claude. PEREZ Gérard.
+ procuration de M. BISQUET Jean-Louis)

- **DE DEMANDER** que soit reconsidérée la deuxième aire d'accueil permanente de 40 places en aire de Grand Passage d'une capacité de 100 caravanes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée auprès du Sous-préfet de Lodève chargé de la coordination de la révision du Schéma départemental.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Fonds Européen de la Pêche
(FEP axe 4) – soutien à des
projets collectifs de
développement de la pêche et
de la conchyliculture : adhésion
de la CAHM à la structure
porteuse l'Association du
Développement des Métiers
Maritimes (ADMM) et
désignation de représentants au
Comité de programmation des
fonds Européens

N° 000351

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD/FP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER
**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué au Transport

Vu l'article 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination de représentants doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Monsieur le vice-président expose que l'axe 4 du Fonds Européen de la Pêche (FEP) a pour objectif de développer durablement les zones côtières tributaires de la pêche et de la conchyliculture et de favoriser la structuration de groupes réunissant les professionnels de la mer, les acteurs du développement économique territorial autour de projets de développement local.

Il précise que pour la mise en œuvre de ces projets une stratégie a été retenue dans le cadre de la programmation 2007/2013 de l'axe 4 du FEP au sein de l'Association du Développement des Métiers Maritimes (l'ADMM), structure porteuse de projets. Un partenariat a été proposé et un groupe FEP « étang de Thau et bande côtière de Frontignan à Agde » a été constitué regroupant le Conseil Régional, le Conseil Général, la Communauté de Communes Nord bassin de Thau, la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau et le Syndicat mixte du bassin de Thau et auquel notre agglomération est invitée à se joindre.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de soutenir l'ADMM et de contribuer à son fonctionnement pour l'exercice 2011 dans le cadre d'une subvention dont le montant s'élève à 3 506 € selon la clé de répartition qui prend en compte les critères «emploi des filières halieutiques et population» de chaque territoire cofinanceur et d'approuver la convention cadre qui fixe les modalités de partenariat qui engendrera au cas par cas une convention d'objectifs pour chaque projet alliant les métiers halieutiques, les circuits patrimoniaux, l'identité du territoire et l'oenotourisme.

Monsieur le vice-président propose à l'Assemblée délibérante d'une part, d'approuver le principe de cette participation financière et de l'autoriser à signer la convention cadre avec l'ADMM et d'autre part, de désigner deux représentants de la Communauté d'agglomération qui siègeront au sein du Comité de programmation de l'axe 4 du FEP en qualité de membres titulaire et suppléant :

- monsieur Christian THERON
- monsieur Richard DRUILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à la désignation des représentants de la CAHM ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le principe d'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement pour l'Association du Développement des Métiers Maritimes qui s'élève à 3 506 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention cadre avec l'Association du Développement des Métiers Maritimes ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DE DESIGNER** en tant que représentants titulaire et suppléant au sein du Comité de programmation de l'axe 4 du Fonds Européen de la Pêche *monsieur Christian THERON* en qualité de membre titulaire et *monsieur Richard DRUILLE* en qualité de membre suppléant au sein de la structure.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
13 AVR. 2011
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Travaux de construction
du Centre aquatique
communautaire de
«L'ARCHIPEL» :
«Equipements vestiaire
et mobilier», lancement de la
consultation sous forme d'appel
d'offres ouvert

N° 000352

Question n°13 à l'OJ

Réf. : DM/YI/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

13 AVR. 2011

Contrôle de légalité :
SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de la construction du Centre aquatique de l'Archipel, la consultation concernant le lot 11 « équipements vestiaires et mobilier » avait été déclarée infructueuse.

Monsieur le Rapporteur expose que les besoins de ce lot ont été revus en fonction des modifications apportées au bâtiment et qu'il convient de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, qui comprendra les trois lots suivants :

- Lot 11 A « Equipements vestiaires » pour un montant estimatif : (avec option) de 135 795 € HT
- Lot 11 B « Mobilier » pour un montant estimatif (avec option) de : 203 998.05 € HT
- Lot 11 C « habillage pentes à glisser » pour un montant estimatif de : 63 387€ HT

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le lancement de cette consultation et sur l'autorisation donnée au Président de signer les marchés conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 35

Abstentions : 5 (M. MONEDERO Richard. Mmes BUCHACA Josiane. PUIG Nelly.
MM. JOVIADO Jean-Louis. HOULES Patrick)

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour le lot 11 concernant les équipements vestiaires et mobiliers du centre aquatique communautaire de l'archipel, conformément aux dispositions des articles 33, 57 et suivants du Code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les marchés à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
RECU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
HERAULT MEDITERRANEE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

13 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Travaux de construction
du Centre aquatique
communautaire
de «L'Archipel» - «acquisition
de matériels et de mobiliers
intérieurs pour le centre
aquatique» : lancement de la
consultation sous forme d'appel
d'offres ouvert

N° 000353

Question n°14 à l'OJ

Réf. : DM/YH/SG

Transmis à la

Sous Préfecture :

13 AVR. 2011

SOUS PRÉFECTURE

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de

légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX**: M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de l'ouverture du Centre aquatique de l'Archipel prévue au cours du dernier trimestre de l'année 2011, l'équipement doit être doté de matériels nécessaires au bon fonctionnement et au bon déroulement des activités qui seront proposées aux usagers.

Ainsi, monsieur le Rapporteur expose qu'il convient de lancer sous forme d'appel d'offres ouvert les consultations suivantes :

- « Acquisitions de robots de piscine » pour un prix global et forfaitaire estimé à la somme de 10 000 € HT ;
- «Acquisitions de matériels de nettoyage à haute pression » pour un prix global et forfaitaires estimé à la somme de 15 000 € HT ;
- « Acquisition de matériels pour l'aménagement d'une salle d'activité » pour un prix global et forfaitaire estimé à 35 000 € HT ;

- « Acquisitions de matériels pour le centre aquatique » pour un marché à bons de commandes sans minimum ni maximum comprenant les lots suivants :
 - Lot 1 : acquisition de matériels liés à l'enseignement et à l'animation d'activités aquatique
 - Lot 2 : acquisition de vélos aquatiques
 - Lot 3 : acquisition de matériels médical et de premier secours
 - Lot 4 : acquisition de matériels liés à l'équipement des bassins (chaises, horloges, lignes d'eau)
- « Acquisitions de mobiliers intérieurs » pour un prix global et forfaitaire estimé à 40 000 € HT.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le lancement de ces différentes consultations et sur l'autorisation donnée au Président de signer les marchés conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 35

Abstentions : 5 (M. MONEDERO Richard. Mmes BUCHACA Josiane. PUIG Nelly.
MM. JOVIADO Jean-Louis. HOULES Patrick)

- **DE LANCER** les consultations décrites ci-dessus, sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de petits matériels du Centre aquatique communautaire de l'Archipel, conformément aux dispositions des articles 33, 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer les marchés à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Désensablement du chenal
du clôt de vias - groupement
de commande avec le Conseil
Général de l'Hérault pour une
Maîtrise d'oeuvre : lancement
de la consultation

N° 000354

Question n°15 à l'OJ

Réf. : DM/SB/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

**SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2006, déclarant d'Intérêt communautaire au titre de ses compétences en matière de cours d'eau cadastrés d'intérêt communautaire, l'entretien et la gestion des ouvrages hydro agricoles de la basse vallée de l'Hérault.

Madame la vice-présidente rappelle que les installations et parcelles, propriété du Conseil Général, font l'objet d'une convention de mise à disposition, afin de permettre leur gestion par la CAHM et que parmi les biens de la basse vallée de l'Hérault figure le chenal du Clôt de Vias qui est un ouvrage reliant le Canal du Midi à la mer équipé au niveau de son tiers aval d'un clapet basculant anti-sel automatisé.

Madame le Rapporteur expose que le chenal et son dispositif hydraulique permettent l'écrêtement des crues et en conditions hydrologiques « normales » le maintien des niveaux propices à la navigation sur le bief du Canal du Midi allant de l'écluse de Portiragnes à celle d'Agde mais que cette voie d'eau qui a été ouverte à la fin des années 80, s'est au fil des ans ensablée et qu'un flot de sable très imposant s'est formé dans le chenal et occupe la quasi-totalité de la largeur de celui-ci.

Par conséquent, elle expose que 'une étude préliminaire visant à étudier le fonctionnement hydraulique du chenal afin de justifier la nécessité ou non de désensabler au regard de la vocation initiale d'évacuation des crues doit ainsi être lancée.

Considérant que ce dépôt sableux, est géographiquement situé sur les territoires de compétence de la Communauté d'agglomération mais également du Conseil Général (partie du chenal situé sur le Domaine Public Maritime sur lequel une concession est établie à leur profit), madame le Rapporteur propose aux membres du conseil que cette étude préliminaire soit menée sous la forme d'un groupement de commande (CAHM - Conseil Général).

Elle précise que l'étude devra définir dans le cas avéré d'un besoin (hydraulique ou nautique) les divers scénarios de désensablement, les volumes de sables à extraire et site de dépôt (rechargement de plage) ainsi que les contraintes réglementaires associées.

Elle indique que le montant prévisionnel de cette étude qui s'élève à la somme de 34 000 € (12 000 € en tranche ferme pour l'étude hydraulique et la proposition de scénarios de désensablement et 22 000 € en tranche conditionnelle pour l'étude de projet, les analyses des sites de prélèvement et de dépôt, l'évaluation des coûts de travaux) sera financé à hauteur de 50% par le Conseil général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa vice-présidente,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CONSTITUER** avec le Conseil Général de l'Hérault un groupement de commande pour le lancement d'une étude concernant le désensablement du chenal du Clôt de Vias ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention constituant le groupement de commande et définissant les modalités de ce groupement ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE LANCER** l'étude pour le désensablement du chenal du Clôt de Vias ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
RECU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Compte rendu des marchés
publics conclus au cours
de l'année 2010

N° 000355

Question n°16 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE

RECU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de

légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Par conséquent, monsieur le Président présente un tableau récapitulatif des marchés passés en 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de sa vice-présidente,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics conclus par la Communauté d'agglomération au cours de l'année 2010.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

LISTE DES MARCHES CONCLUS

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Entre le : 01/01/10 et 31/12/10

Pour des Travaux

Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT

N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-213	Aménagement d'un local "métiers d'art" à Pézenas Plomberie-VMC	ENTREPRISE HENRY 34800 CLERMONT L'HERAULT	4 890,00	05/07/10
2010-215	Aménagement d'un local "métiers d'art" à Pézenas Peintures	AGDE PEINTURE 34300 AGDE	5 370,85	05/07/10
2010-214	Aménagement d'un local "métiers d'art" à Pézenas Courant fort-courant faible	ENTREPRISE HENRY 34800 CLERMONT L'HERAULT	13 910,00	05/07/10
20092224	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Equipement vidéo haute définition	PROJECTIS 13011 MARSEILLE	15 403,20	04/03/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT

N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-212	Aménagement d'un local "métiers d'art" à Pézenas Menuiseries intérieures-extérieures-bois et serrurerie	DESPEYSSE MENUISERIE 34300 AGDE	28 363,70	05/07/10
20092210	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Charpente bois; couverture tuile	TOITURE D'AUJOURD'HUI 34500 BEZIERS	28 915,08	03/03/10
20092215	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Revêtement des sols faïence	PROCERAM FERNANDEZ 34450 VIAS	29 794,77	04/03/10



LISTE DES MARCHES CONCLUS

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 et inférieure à 90 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
200912	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Métallerie	SOLATRAG 34300 AGDE	85 503,20	03/03/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 133 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2009-443	Aménagement des VRD du centre aquatique d'Agde Revêtement de sol	SOLATRAG 34300 AGDE	115 202,50	08/03/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 et inférieure à 206 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2009222	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Serrurerie, machinerie scénique, rideaux de scène	CLEMENT ET FILS 34990 JUVIGNAC	134 070,00	04/03/10
2009-224	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Restauration peintures murales- peinture sur toile	MALBREL CONSERVATION 46100 CAPDENAC	136 532,86	03/03/10
2009-222	Travaux de réhabilitation et de restauration du Théâtre de Pézenas Menuiserie- Charpente-parquetage	IVORRA 34120 PEZENAS	175 966,74	02/03/10
2009-45	Travaux de protection du littoral de Portiragnes Est	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MAZZA HERAULT AGENCE DE ST Thibéry/Béziers 34630 SAINT THIBERY	198 000,00	09/02/10



LISTE DES MARCHES CONCLUS

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 et inférieure à 1 000 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2009-44	Aménagement des VRD du centre aquatique d'Agde Terrassements généraux voirie eaux pluviales	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MAZZA HERAULT AGENCE DE ST Thibéry/Béziers 34630 SAINT THIBERY	950 000,00	08/03/10

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



SOUS-PREFECTURE
RECULE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

LISTE DES MARCHES CONCLUS

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-032	Fourniture de sables et graviers Fourniture de sable siliceux	TOUCHAT ESPACE VERT 34 130 MAUGUIO	40 000,00	05/03/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 et inférieure à 90 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-07	Fourniture de produits de traitements agricoles et horticoles DESHORBANTS	TOUCHAT ESPACE VERT 34 130 MAUGUIO	50 000,00	26/03/10
2010-031	Fourniture de sables et graviers	SEGA 34 300 AGDE	52 000,00	05/03/10
2010-073	Fourniture de produits de traitements agricoles et horticoles ENGRAIS	EURAMED 34 660 COURNONSEC	70 000,00	26/03/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 133 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-27	Acquisition de matériels thermiques, petits matériels agricoles et horticoles professionnels Acquisition d'un tracteur équipé d'une débroussailluse à bras articulé	AGRISUD 34290 SERVIAN	95 500,00	26/08/10



RECEVUE
REGULE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

LISTE DES MARCHES CONCLUS

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Pour des Services				
Pour la tranche égale à 0 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2009-99	CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATIONS	SEEG 34 000 AGDE	0,00	17/01/10
2010-121	MARCHE D'ENTRETIEN DES PELOUSES SPORTIVES Décompactage des terrains de sport	SUD ESPACES VERTS 84202 CARPENTRAS CEDEX	0,00	23/04/10
2010-122	MARCHE D'ENTRETIEN DES PELOUSES SPORTIVES Mise en place de gazon en plaque	PARCS ET JARDINS DU LANGUEDOC 34 420 VILLENEUVE LES BEZIERES	0,00	23/04/10
2010-09	Démarche pilote sur le PAE le Puech : incitation à l'efficacité énergétique	SOCOTEC 34000 MONTPELLIER	0,00	07/05/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-05	PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE DES SITES DE LA CAHM	TELSUD 13 368 MARSEILLE CEDEX	864,00	06/04/10
2010-19	MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LA CREATION D'UN POLE D'EXCELLENCE SUR LA THEMATIQUE GAZEIFICATION ET TECHNOLOGIE PAR L'ENVIRONNEMENT	SCP SCHEUER VERNHET & Associés 34008 MONTPELLIER CEDEX 1	6 500,00	25/05/10
2010-26	MISSION D'ETUDE QUALIFIEE DANS LA GESTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE DE PEZENAS	HYDROTHERM INGENIERIE	6 600,00	11/05/10

SOUS-
 PREFECTURE
 PEQUELE
 18 AVR. 2011
 SERVICE COURRIER

LISTE DES MARCHES CONCLUS

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 50 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2010-04	Aménagement du PAE "l'Aumorne" sur la ville de Florensac : mission de maîtrise d'oeuvre	CLAUDE BEL 34 303 AGDE CEDEX	32 144,00	05/03/10
2010-32	Etude de définition du potentiel de développement agri-touristique du parc Lépine sur les communes de Caux et de Pézenas	SOMIVAL 63000 CLERMONT-FERRAND	35 100,00	21/09/10
2010-02	ETUDE PRE OPERATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE TRAITEMENT DU BATI DEGRADE ET INDIGNE AVEC VOLET ENERGIE ET ACTION FACADE	URBANIS 30900 NIMES	49 960,00	05/03/10

Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 et inférieure à 90 000 € HT				
N° Marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
2009-52	Elaboration du programme local de l'habitat intercommunal Hérault Méditerranée et de l'observatoire	EXPERTISE ET DEVELOPPEMENT 31 000 TOULOUSE	50 600,00	19/02/10
2010-33	Nettoyage des locaux de la CAHM	HEXA NET 13015 MARSEILLE	63 664,48	18/10/10
2010-23	AMENAGEMENT DE HANGARS AU CENTRE TECHNIQUE D'AGDE	GERARD HUBERT 34 300 CAP D'AGDE	67 600,00	19/08/10
2007-53	SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE	SMACL 79031 NIORT CEDEX	74 715,42	27/11/10
2009-31	Consultation pour une mission de transport en commun d'enfants des classes primaires du territoire de la CAHM	CAR POSTAL FRANCE 11100 NARBONNE	77 758,00	01/09/10



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de service public
de transports routiers de
voyageurs avec la société CAR
POSTAL : Avenant n°2 - mise
en place de nouveaux services,
actualisation et modification
des clauses du contrat

N° 000356

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/SP/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

**SOUS-PREFECTURE
Contrôle de légalité :**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a délégué son réseau de transport urbain à la société CARPOSTAL et qu'elle a passé avec cette dernière un contrat de délégation de service public, basé sur une offre kilométrique de référence correspondant à des lignes régulières et répondant à des besoins précis des usagers.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération souhaite faire évoluer son réseau de transport et mettre en place des prestations supplémentaires pour 2011 qui vont nécessiter un avenant N°2.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de rajouter au contrat de base les services suivants :

- **La mise en place d'une prestation supplémentaire relative à la circulation des lignes 2 AGDE – GRAU D'AGDE, 3 AGDE – CAP OUEST et 4 AGDE – CAP EST les dimanches et jours fériés du mois d'avril jusqu'au 1^{er} novembre inclus, hors période estivale (juillet et août) pour un montant total de la prestation équivalent à 21 586,84 € H.T avant indexation.**

- **La mise en place d'une rotation supplémentaire (hors période estivale) sur les lignes 2 AGDE – GRAU D'AGDE, 3 AGDE – CAP OUEST et 4 AGDE – CAP EST** à compter du 5 septembre 2011 pour un coût kilométrique estimé à 17 221,5 € H.T avant indexation.
- La mise en place d'une **déviaton de l'itinéraire aller de la ligne 4 AGDE –CAP EST par le pôle d'échange de l'office du tourisme du CAP D'AGDE pour** garantir l'intermodalité avec le nouveau pôle d'échanges de l'office du tourisme du CAP D'AGDE, et pour un coût kilométrique estimé à 1 983,60 € H.T avant indexation.
- **Le prolongement de la navette plage du CAP D'AGDE jusqu'au village naturiste pour un** coût kilométrique estimé à 3 385,2 € H.T avant indexation.

Il indique que l'avenant porte également sur la modification de la formule d'indexation des charges contractuelles d'exploitation et plus particulièrement sur le changement des indices de références du contrat (*qui n'existent plus*), et sur la correction de la pondération des indices (*La formule d'actualisation des coûts variables présentant une erreur au niveau du poids des indices, le terme fixe devant être ramené de 0,20 à 0,10*).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après avis favorable de la commission de délégation de service public réunie en date du 28 Mars 2011
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A UNANIMITE

- **DE PASSER** un avenant N°2 au contrat de délégation de service public afin d'une part de rajouter les services supplémentaires tels que définis ci-dessus et d'autre part de modifier la formule de révision des prix figurant à l'article 31 du contrat de délégation de service public ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit avenant toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Approbation du règlement
transport du réseau CAP BUS

N° 000357

Question n°18 à l'OJ

Réf. : DM/SP/SG

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

**SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de**

légalité :

20 AVR. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, a confié son réseau de transport urbain CAP BUS à la société CARPOSTAL et qu'afin de garantir le bon fonctionnement de ce service public de transports de voyageurs, un règlement a été élaboré entre la Communauté d'agglomération et le délégataire.

Monsieur le Rapporteur expose que ce règlement qui détermine pour les usagers les conditions d'accès au réseau et à l'accessibilité des véhicules doit être validé par les membres du Conseil communautaire.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le règlement joint *en annexe*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le règlement de transport du réseau CAP'BUS de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dont le contenu est joint en annexe ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

REGLEMENT TRANSPORT DU RESEAU Cap'bus

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de garantir le bon fonctionnement du service public de transport de voyageurs géré par l'agglomération en tant qu'autorité organisatrice principale des transports en s'assurant du respect des conditions de sécurité, de salubrité et de tranquillité exigées par l'exercice de cette mission.

Il a vocation à s'appliquer à l'ensemble des usagers (voyageurs et scolaires) amenés à emprunter de façon régulière ou ponctuelle son réseau.

1. Article 2 : Conditions d'accès au réseau

Pour pouvoir accéder au véhicule, l'usager doit présenter au chauffeur lors de la montée, un titre de transport en cours de validité délivré directement :

- Dans l'un des points de vente du réseau Cap'bus
- Le conducteur à bord des bus

Tous les titres de transport doivent, dans la mesure « technique » du possible, être comptabilisés.

L'usager doit être en mesure de présenter son titre de transport valable pendant tout le voyage en cas de contrôle ou de disposer de l'argent nécessaire à l'acquisition d'un billet unitaire.

En cas de perte du titre de transport, un laissez-passer provisoire émanant de Cap' bus en charge du renouvellement du titre de transport, pourra être accepté à titre dérogatoire sur le réseau pour une période ne pouvant excéder 15 jours consécutifs.

Si l'usager n'est pas en mesure de présenter son titre de transport ou un laissez-passer provisoire au conducteur, l'accès au véhicule ne peut lui être autorisé sans paiement d'un ticket unitaire.

Toutefois, le conducteur pourra autoriser exceptionnellement la montée de l'usager dans le véhicule en fonction d'une part du contexte (passage du prochain véhicule éloigné, chaleur excessive...) et d'autre part de son statut particulier (personne à mobilité réduite, femme enceinte, femme accompagnée d'enfants en bas âge...).

Attention : ces deux conditions devant être cumulées ne s'appliquent pas aux mineurs voyageant seuls qui doivent impérativement être pris en charge.

Ce type d'incident devra toutefois être immédiatement consigné.

Article 3 : Montée et descente des véhicules

La montée à bord des véhicules s'effectue par l'avant et la descente par l'arrière après que l'usager en ait clairement informé le conducteur par système automatisé ou geste de la main.

cap bus

Agence commerciale :
1 bis, quai Commandant Réveille
34300 Agde
☎ 04 67 01 22 24
www.capbus.fr

CarPostal France



Cap bus

Pour des raisons de sécurité et pour la bonne organisation des transports, l'usager ne peut monter ou descendre du véhicule qu'aux points d'arrêts identifiés et matérialisés sur chaque itinéraire du réseau. Tout arrêt de « complaisance » est strictement interdit.

La montée et la descente doivent s'effectuer dans le respect de chacun et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite, après arrêt complet du véhicule.

Le conducteur est autorisé à refuser objectivement l'accès au véhicule à un usager au comportement induisant manifestement un risque de troubles à l'ordre public (ivresse, agressivité excessive, violences diverses...)

Lorsqu'un voyageur manifeste l'un de ces comportements en cours de trajet, le conducteur peut l'inciter à descendre au prochain arrêt prévu sur le parcours à l'exception des usagers mineurs.

Ce type d'incident devra toutefois être immédiatement consigné.

Article 4 : Accessibilité des véhicules

Les sacs, bagages, cartables, doivent être placés de façon à ne pas obstruer le couloir de circulation ainsi que les accès aux issues, notamment à la porte de secours.

Les animaux acceptés sur réseau (animaux non dangereux, de petite taille ou chiens d'aide aux personnes handicapées) doivent être tenus en laisse et muselés et ne pas gêner l'assise et la circulation des autres passagers.

Dans tous les cas, les propriétaires restent seuls responsables de tout incident survenu à leur animal ou à des tiers par la faute de leur animal.

Le conducteur peut refuser l'accès au véhicule en cas de dépassement avéré des capacités du véhicule (places assises et debout), une priorité d'accès devant toujours toutefois être donnée aux mineurs voyageant seuls.

En cas d'impossibilité avérée de prise en charge, le conducteur devra en informer immédiatement par téléphone sa hiérarchie et attendre l'arrivée des relais sur place.

Article 5 : liste des règles de comportement obligatoires sur le réseau de transport Cap'bus et échelle des sanctions en cas de non respect

Tous les conducteurs Cap'bus sont habilités, à faire respecter sur site les règles énoncées ci-dessous et faire état de tout manquement à ces règles.

Groupe n° 1 :

- Non présentation ou absence répétée du titre de transport (plus de 3 fois au cours d'un même trimestre)
- De parler au conducteur sans motif valable
- De porter atteinte de quelque façon que ce soit à la tranquillité du conducteur et des autres passagers (déplacements intempestifs, cris, bousculades, nuisances sonores ou olfactives...)
- Non respect des règles d'hygiène et de tenue vestimentaire élémentaires

- De toucher avant l'arrêt du véhicule, les poignées, les serrures ou tout autre dispositif d'ouverture des portes ainsi que des issues de secours

Sanction de base : lettre d'avertissement par lettre recommandée avec accusé de réception

Sanction en cas de récidive ou de fait volontaire aggravant caractérisé : exclusion pendant 7 jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés)

Possibilité de poursuites pénales : non (sauf port de la ceinture obligatoire)

Groupe n° 2 :

- Refus de présentation du titre de transport
- De bloquer le départ du véhicule ou l'accès des autres usagers
- De projeter des objets
- Quêter ou vendre quoi que soit dans les véhicules
- D'utilisation sans motif de tout dispositif d'alarme ou de sécurité

Sanction de base : exclusion pendant 7 jours ouvrables (hors dimanche et jours fériés)

Sanction en cas de récidive ou de fait volontaire aggravant caractérisé : exclusion pendant 15 jours ouvrables (hors dimanche et jours fériés)

Possibilité de poursuites pénales : oui

Groupe n° 3 :

- agression verbale à l'encontre du conducteur ou d'un tiers
- Consommation ou incitation à la consommation d'alcool, de tabac ou substances illicites à bord du véhicule
- Utilisation de briquets ou d'allumettes dans le véhicule
- Vol ou détérioration du matériel de sécurité du véhicule (marteau, extincteur...)

Sanction de base : exclusion de 15 jours ouvrables (hors dimanches et jours fériés)

Sanction en cas de récidive : exclusion d'un mois

Possibilité poursuites pénales : oui

Groupe n° 4 :

- Vandalisme sur les véhicules (intérieur et extérieur) ainsi que sur le mobilier urbain associé à l'exercice de la mission de transport public (balises d'arrêt et abris bus)
- Falsification et/ou utilisation frauduleuse de titre de transport

Sanction de base : exclusion d'1 mois

Sanction en cas de récidive : exclusion définitive

Possibilité de poursuites pénales : oui

cap bus

Agence commerciale :
1 bis, quai Commandant Réveille
34300 Agde
☎ 04 67 01 22 24
www.capbus.fr

CarPostal France

Le Havre
MEDITERRANEE
Communauté Agglomération

cap bus

Groupe n° 5 :

- Comportement « ambiguë » caractérisé sur mineurs
- Agression physique non armée envers un tiers majeur ou mineur
- Comportement mettant gravement en péril la sécurité des autres usagers ou du conducteur

Sanction de base : exclusion immédiate d'1 mois avec dépôt de plainte la gendarmerie la plus proche

Sanction en cas de récidive ou fait volontaire aggravant caractérisé : exclusion définitive

Possibilité de poursuites pénales : oui

Groupe n° 6 :

- Agression à caractère sexuel sur mineurs
- Agression à main armée envers un tiers majeur ou mineur

Sanction de base : exclusion immédiate et définitive avec dépôt de plainte à la gendarmerie la plus proche

Possibilité de poursuites pénales : oui

En cas d'exclusion temporaire ou définitive, l'utilisateur ou son représentant légal ne pourra solliciter le réseau Cap'bus pour le remboursement des sommes éventuellement acquittées pour l'obtention d'un titre de transport délivré par elle ou reconnu sur son réseau.

Durant une période d'exclusion, l'utilisateur ne sera en aucun cas autorisé à accéder à l'ensemble des véhicules du réseau.

Concernant les scolaires, il appartiendra aux familles d'assurer par leurs propres moyens le transport de leurs enfants pendant la période d'exclusion.

En cas d'infraction pénale, Cap'bus pourra saisir les autorités judiciaires aux fins de poursuite. Cette saisine ne fait pas obstacle ni à l'application des sanctions administratives prévues, ni au remboursement des frais engagés en cas de vandalisme par le prestataire de transport

Remarque générale complémentaire : tout acte de vandalisme ou de détérioration de matériel engage en plus des sanctions définies ci-dessus, la responsabilité financière de l'utilisateur s'il est majeur ou de son représentant légal, s'il est mineur à l'égard du prestataire de transport.

- Les d'avertissements sont prononcés par les agents du réseau Cap'bus après information (communauté d'agglomération Hérault Méditerranée) et avis consultatif des autorités organisatrices secondaires éventuellement concernées (région, département)
- Les récidives, les exclusions temporaires et les exclusions définitives sont prononcées par les contrôleurs du réseau Cap'bus, après entretien avec l'utilisateur dans le cadre d'une commission de discipline paritaire composée d'élus et d'agents de l'agglomération, de représentants de l'entreprise de

Cap'bus

Agence commerciale :
1 bis, quai Commandant Réveille
34300 Agde
☎ 04 67 01 22 24
www.capbus.fr

CarPostal France

Hérault
MEDITERRANÉE
Communauté d'Agglomération

Cap'bus

transport et du personnel de conduite, et si nécessaire, de représentants des autorités organisatrices secondaires et de parents d'élèves.

Tout cas non prévu par le présent règlement et dûment signalé par écrit à l'autorité organisatrice par le transporteur pourra donner lieu à l'élaboration d'un avenant.

Article 6 : consignation des incidents

Tout incident devra être obligatoirement consigné dans un carnet de bord unique mis à la disposition du conducteur par sa hiérarchie.

Ce rapport devra impérativement mentionner :

- Les coordonnées précises du contrevenant
- La nature de la faute commise
- Le détail du problème rencontré

2. Article 7 : Information sur les sanctions prononcées

Seront informés, selon le cas, de la mesure prise à l'encontre de l'usager Cap'bus :

- Le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Le Maire de la commune de domiciliation de l'usager
- L'autorité organisatrice secondaire ayant délivré le titre de transport si nécessaire
- Les services sociaux éventuellement concernés

Article 8 : informations et réclamations

Pour toute information ou réclamation relative aux conditions d'accès au réseau CAP'BUS (itinéraires, dessertes, horaires, titres de transport émis ou reconnus, tarifs ...) ou aux modalités d'application du présent règlement, les usagers pourront s'adresser à :

Agence commerciale de Cap'bus

1 bis quai Commandant Reveille 34300 AGDE

2.1.1 Arrêt « château laurens – point info réseau » accès par lignes 1,2,3,et 4

2.2 Accueil téléphonique : 04.67.01.22.24

Article 9 : Application et exécution du présent règlement

Le délégataire, les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les autorités organisatrices secondaires sont chargés de veiller au respect de l'application du présent règlement.

Article 10 : durée de validité

Le présent règlement est valable jusqu'à sa prochaine modification et devra être porté par tous moyens à la connaissance de tous les usagers du réseau.

Cap'bus

Agence commerciale :
1 bis, quai Commandant Réveille
34300 Agde

☎ 04 67 01 22 24
www.capbus.fr

 CarPostal France



Cap'bus



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérois** - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Approbation du règlement de la
tarification sociale du réseau
CAP'BUS

N° 000358

Question n°19 à l'OJ

Réf. : DM/SP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ayant en charge l'organisation des transports urbains sur le territoire intercommunal a attribué -par délibération en date du 21 septembre 2009- le Contrat de Délégation Public de l'exploitation du service public du réseau de transport urbain de voyageur pour une durée de six ans à la Société CARPOSTAL.

Par voie de conséquence, il appartient aujourd'hui aux membres du Conseil communautaire de valider le règlement de la tarification sociale du réseau transport urbain de voyageurs CAP'BUS (*annexe II*) qui est intégrée à la gamme tarifaire unique du nouveau réseau d'agglomération « CAP'BUS » (*annexe I*).

Par conséquent, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation du règlement tel que présenté en annexe de la présente délibération et qui sera annexé au Contrat de DSP et sur la mise en place d'une actualisation automatique des critères financiers sur la base des minima sociaux publiés annuellement par le Ministère des Affaires Sociales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le règlement de la tarification sociale du réseau transport urbain de voyageurs CAP'BUS et toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;

- **D'ASSURER** la mise en place d'une actualisation automatique des critères financiers sur la base des minima sociaux publiés annuellement par le Ministère des Affaires Sociales.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

ANNEXE 1 : GAMME TARIFAIRE UNIQUE DU NOUVEAU RESEAU D'AGGLOMERATION "CAP'BUS"

TITRE	Ticket unité	Ticket journée	Carnet 10 tickets	Carnet 10 tickets	Abonnement mensuel	Abonnement mensuel	Abonnement mensuel	Famille hebdomadaire	Abonnement annuel	Tarifification sociale
PUBLIC	tout public (gratuit enfant moins de 5 ans)	Tout public	Tout public	Moins de 18 ans, scolaires, étudiants jusqu'à 26 ans	Tout public	Moins de 18 ans, scolaires et étudiants jusqu'à 26 ans. Pour demandeurs d'emploi et bénéficiaires RSA (exerçant une activité professionnelle) : revenus mensuels < au SMIC	Famille (parents/enfants) d'au moins 3 personnes prenant au moins 3 abonnements	Tout public	5 catégories : Bénéficiaires du RSA (sans activité professionnelle), de l'ASS, personnes âgées (+ de 60 ans) non imposables, anciens combattants et handicapés à 80% sous conditions de statut, de domiciliation et de ressources.	
TARIFS	1 €	3 €	8 €	5 €	20 €	12 €	6 € par personne par famille	200 €	gratuité	
VALIDITE	valable pour un trajet avec correspondances dès oblitération durant 1 H00 (retour exclu)	valable le jour de l'oblitération pour un nombre de trajets illimités	valable pour un trajet avec correspondances dès oblitération durant 1 H00 (retour exclu)	valable pour un trajet avec correspondances dès oblitération durant 1 H00 (retour exclu)	vignette mensuelle valable pour un nombre illimité de trajets pour un mois calendaire glissant	vignette mensuelle valable pour un nombre illimité de trajets pour un mois calendaire glissant	valable le jour de l'oblitération pour un aller/retour par jour pendant 7 jours ouvrables	carte avec photo valable pour un nombre illimité de trajets pour un an à compter du mois d'émission	carte avec photo permettant la libre circulation sur le réseau CAP'BUS du 1er mars 2010 au 28 février 2011	
PIECES JUSTIFICATIVES	Aucune	Aucune	Aucune	Pièce d'identité + certificat scolaire	Pièce d'identité	Pièce d'identité ou carte demandeur d'emploi + certificat scolaire ou attestation pôle emploi	Pièce d'identité pour chaque membre de la famille	Pièce d'identité	détail par catégorie : formulaire de demande d'attribution "carte agglomération transport 2010"	

REGLEMENT DE LA TARIFICATION SOCIALE RESEAU CAP BUS

TITULAIRES :

- personnes handicapées à partir de 80%
- bénéficiaires de l'A.S.S
- bénéficiaires du RSA sans activité professionnelle
- personnes âgées non imposables de plus de 60 ans
- anciens combattants
- ayants droits des titulaires (enfants à charge de moins de 12 ans)

Résidant à titre principal dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

NATURE DE L'AVANTAGE :

Titre de transport nominatif permettant la libre circulation sur le réseau de transport en commun de la CAHM (réseau CAP'BUS)

DUREE DE VALIDITE :

Annuelle (1er mars année N au 28 février année N+1)

CRITERES FINANCIERS D'ATTRIBUTION :

Les critères de statut, de domiciliation et de ressources sont cumulatifs.

Les éléments financiers sont basés et actualisés sur la base des données relatives aux minimas sociaux publiés annuellement par le ministère des affaires sociales.

Personne handicapée (80%)	Ressources mensuelles < ou = montant maximum pension invalidité 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégorie de l'année d'attribution
Bénéficiaire A.S.S	Personne seule : ressources mensuelles < ou = plafond des ressources de l'allocataire de l'année d'attribution (ASS taux plein) Couple : ressources mensuelles < ou = plafond des ressources de l'allocataire de l'année d'attribution (ASS taux plein)
Bénéficiaire R.S.A (sans activité professionnelle)	(seuils variables en fonction des personnes à charge) Personne seule : barème des montants forfaitaires de l'année d'attribution Couple : barème des montants forfaitaires de l'année d'attribution Parent isolé : barème des montants forfaitaires de l'année d'attribution
Personnes âgées (+ 60 ans) (non imposables)	Application des seuils de non-imposition de l'année d'attribution (variables en fonction du nombre de parts du foyer fiscal).
Anciens combattants	Ressources mensuelles < smic de l'année d'attribution

PIECES JUSTIFICATIVES CONSTITUTIVES DU DOSSIER :

Pour toutes les catégories :

2 photos d'identité en couleur récentes (format obligatoire 35 mm X 45 mm, non tamponnées et non plastifiées)

1 photocopie recto/verso d'une pièce d'identité (+ 1 photocopie du livret de famille si enfant de moins de 12 ans à charge).

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance téléphone ou EDF (si personne hébergée : quittance de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant).

En plus, pour chaque catégorie :

Personnes Handicapées (à partir de 80%) :

1 photocopie de la carte d'invalidité
Notification de versement de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité de moins de 3 mois
Dernier avis d'imposition

Bénéficiaires A.S.S :

Notification de versement de l'A.S.S. de moins de 3 mois
Dernier avis d'imposition

Bénéficiaires R.S.A (sans activité professionnelle) :

Notification de versement du R.S.A de moins de 3 mois
Dernier avis d'imposition

Personnes âgées (+ de 60 ans non imposables)

Dernier avis d'imposition

Anciens combattants

1 photocopie de la carte d'ancien combattant
Dernier avis d'imposition

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Les bénéficiaires de la tarification sociale sont soumis au règlement intérieur du réseau CAP'BUS
- Les chauffeurs sont habilités à requérir la présentation d'une pièce d'identité lors de la montée dans le véhicule, justifiant la propriété du titre présenté.



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomerols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 20

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

13 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Augmentation du Taux du
Versement Transport

N° 000359

Question n°20 à l'OJ

Réf. : DM/SP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

13 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que le Versement Transport est une taxe assise sur la masse salariale versée par les employeurs publics et privés de plus de 9 salariés constituant ainsi la principale source de financement des transports publics collectifs urbains. La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a fixé par délibération en date du 26 septembre 2003 le taux plafond applicable sur son périmètre des transports publics à 0,60 %.

Il indique que la promulgation de la Loi GRENELLE II -n° 2010-788 du 12 juillet 2010 en article 55- ayant modifié les dispositions des articles L. 2333-64 et L. 2333-67 du Code Général des Collectivités Locales, il est désormais possible pour les Autorités Organisatrices des Transports publics Urbains (AOTU) de moins de 100 000 habitants de majorer leur taux de Versement Transport (VT) de 0,2% à condition d'avoir sur leur territoire une commune classée « commune touristique » au sens de l'article L. 133-11 du Code du tourisme.

Notre Communauté d'agglomération comptant parmi ses membres plusieurs communes touristiques (notamment Agde, Vias, Portiragnes...), cette disposition peut donc être mise en œuvre sur notre territoire.

L'objectif de cette mesure est de permettre à l'AOTU de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire destinée à favoriser une politique volontariste en matière de mobilité durable en permettant notamment d'améliorer les dessertes pendant les périodes de forte fréquentation touristiques et entre les populations et les principaux acteurs économiques locaux.

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'opportunité d'augmenter le taux plafond du Versement Transport de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de 0,20 % et ce à compter du 1^{er} mai 2011.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** le taux de Versement des Transports en commun de la Communauté d'Agglomération « Hérault Méditerranée » à 0,80 % de la masse salariale ;
- **D'APPLIQUER** le nouveau taux de Versement des Transport à compter du 1^{er} mai 2011 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION' at the top and 'HERAULT MEDITERRANEE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A signature in blue ink is written over the stamp, with the name 'Gilles D'ETTORE' printed below it. The signature is written as 'Le Président,' followed by a large, stylized signature.



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association «AGIR», le
Transport public indépendant)
: adhésion 2011

N° 000360

Question n°21 à l'OJ

Ref. : DM/SP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS-PREFECTURE

RECU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président expose que l'association « *AGIR, le Transport public Indépendant* », association Loi 1901 a pour objectif principal de constituer une structure de services généraux et personnalisés mieux adaptée aux problématiques des réseaux de transport de petite et moyenne importance et comptant 70 adhérents à ce jour.

La Communauté d'agglomération souhaite adhérer à cette association qui lui permettrait de bénéficier de plusieurs types de services à savoir :

- Un service de jours d'assistance gratuits qui ouvre droit à un crédit de 5 jours de mise à disposition d'experts personnalisés
- Un service questions-réponses : par le biais d'une équipe permanente pluridisciplinaire et d'un pool de consultants spécialisés constituant ainsi un lieu ressource réactif pour toutes les questions de transport d'ordre juridique, financier, urbanistique et déplacements et donnant accès aux statistiques et performances de réseaux, à leur exploitation ainsi des questions liées au marketing et à la communication.

- Un service de formation agréé adaptée aux autorités organisatrices : mise en place tout au long de l'année des formations à caractère professionnel, générale ou spécifique, à destination principale des techniciens territoriaux mais aussi des élus.
- Un service groupe de travail autorités organisatrices : fédération des responsables des services transports adhérents au sein d'un groupe de travail afin de faciliter les échanges d'expérience entre les structures via la participation systématique d'un expert conseil.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'opportunité d'adhérer à l'association « AGIR, le Transport public Indépendant » dont le montant de l'adhésion pour l'exercice 2011 s'élève à la somme de 7 000 € H.T. correspondant à la tranche de 60 000 à 100 000 habitants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** à l'association « *AGIR, le Transport public Indépendant* » pour l'exercice 2011 ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** le montant de l'adhésion qui s'élève à 7 000 € H.T. sur le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
RECU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Renouvellement du poste de
chargé de mission «suivi des
parcours et coordination
des référents du PLIE

N° 000361

Question n°22 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

Monsieur le vice-président indique aux membres de l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 3 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et dans les mêmes conditions de durées que ceux applicables aux agents de l'Etat : ces cas et conditions sont énoncés à l'article 76 de la Loi N° 87-588 du 30 juillet 1987.

Ils sont au nombre de deux :

- lorsqu'il n'existe aucun corps ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant au besoin à satisfaire,
- pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le contrat du chargé de mission de « suivi des parcours et coordination des référents du PLIE » arrive à échéance le 31 avril 2011 et précise que cet emploi est nécessaire au bon fonctionnement du PLIE Hérault Méditerranée dans le cadre du renouvellement du protocole d'accord 2011-2014 entre l'Etat, le Département et la CAHM. S'agissant d'un poste spécifique nécessitant des compétences et des expériences particulières et s'inscrivant dans un conventionnement limité à une durée de quatre ans, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser, éventuellement, le recours à l'engagement d'un agent contractuel rémunéré par référence au 3^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial.

Aussi, monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président à recruter, si besoin est, et après avoir vérifié auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault que la vacance d'emploi est restée infructueuse, un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée pour exercer les fonctions de Chargé de mission suivi des parcours et coordination des référents du PLIE Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

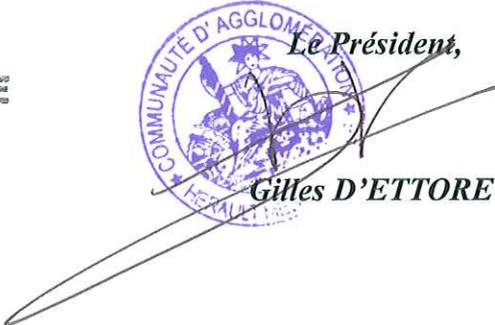
*Où l'exposé de son vice-président,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Après en avoir délibéré ;*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à recruter dans les conditions fixées à l'article 3, alinéa 3 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de trois an un agent non titulaire au grade suivant : Attaché territorial ;
- **DIT QUE** cet agent devra avoir l'expérience professionnelle permettant le bon accomplissement de sa fonction de Chargé de mission suivi des parcours et coordination des référents du PLIE Hérault Méditerranée ;
- **DIT QUE** la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 3^{ème} échelon du grade d'Attaché territorial ;
- **D'AUTORISER** en conséquence le Président à signer le contrat de recrutement ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent non titulaire sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS
HERAULT



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Création de deux postes au sein
du service habitat : un poste
de gestionnaire Parc privé
et un poste de gestionnaire Parc
public

N° 000362

Question n°23 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011
SOUS-PREFECTURE
Contrôle de légalité :

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

Monsieur le vice-président expose aux membres de l'Assemblée délibérante « qu'aux termes de l'article 3, alinéas 4 et 5 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires dans les mêmes cas et dans les mêmes conditions de durées que ceux applicables aux agents de l'Etat : ces cas et conditions sont énoncés à l'article 76 de la Loi N° 87-588 du 30 juillet 1987.

Ils sont au nombre de deux :

- lorsqu'il n'existe aucun corps ou emploi permettant d'assurer les fonctions correspondant au besoin à satisfaire,
- pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient. »

Il indique que l'Etat a transféré l'instruction de l'Aide à la pierre à la Communauté d'agglomération. Ce transfert qui correspond à des missions supplémentaires qui nécessitent le recrutement d'un gestionnaire Parc privé et d'un gestionnaire Parc public.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le gestionnaire Parc privé est chargé des opérations et actions sur le Parc privé (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat [OPAH], Programme d'Intérêt Général [PIG], Résorption de l'Habitat Insalubre [RHI], Périmètre de Restauration Immobilière [PRI]... secteur DIFFUS), le gestionnaire Parc public est quant à lui chargé des opérations et actions de production de logements locatifs sociaux et accessions sociales à la propriété dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLH). Les qualifications de ces emplois correspondent à un classement de catégorie B au grade de Technicien territorial.

En raison de la spécificité des missions, il est proposé d'avoir éventuellement recours à l'engagement de deux agents contractuels afin de pourvoir à ces emplois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Après en avoir délibéré ;*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CREER** deux emplois de gestionnaires au sein du service Habitat (un poste de Parc privé et un poste de Parc public) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à recruter éventuellement dans les conditions fixées à l'article 3, alinéa 4 et 5 de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de trois ans deux agents non titulaires au grade suivant : Technicien territorial ;
- **DIT QUE** ces agents devront avoir l'expérience professionnelle permettant le bon accomplissement des missions de gestionnaire habitat Parc privé et gestionnaire habitat Parc public ;
- **DIT QUE** la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 6ème échelon du grade de Technicien territorial.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REQU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adaptation du Tableau
des emplois suite à la réforme
du cadre d'emploi
des Techniciens territoriaux

N° 000363

Question n°24 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

Monsieur le vice-président expose qu'il convient d'adapter le Tableau des emplois afin d'intégrer la réforme du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux conformément au Décret 2010-1357 du 9 novembre 2010.

Il indique que cette réforme nécessite le reclassement des agents sur les grades présentés dans le tableau suivant :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
3 Techniciens supérieurs principaux	8 Techniciens principaux 1 ^{ère} classe
4 Techniciens supérieurs chef	
1 Contrôleur en chef de travaux	
5 Techniciens supérieurs territoriaux	2 Techniciens principaux 2 ^{ème} classe
	3 Techniciens territoriaux
TOTAL..... 13 postes	TOTAL..... 13 postes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents au 4 avril 2011 de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Directeur territorial	A	2
Attaché territorial principal	A	2
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	10
Rédacteur principal	B	2
Rédacteur chef	B	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	C	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	C	3
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	12
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 58 h 30 / mois	C	1
FILIERE ANIMATION		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur Chef	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Emplois permanents à temps complet		
Conservateur de bibliothèques de 2ème classe	A	1
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèque de 2ème classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	16

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assistant socio-éducatif principal	B	1
Assistant socio-éducatif	B	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur principal	A	3
Ingénieur en chef de classe normale	A	1
Ingénieur	A	6
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2
Technicien Territorial	B	3
Agent de Maîtrise Principal	C	12
Agent de Maîtrise	C	21
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	19
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	16
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (ex agent technique qui seront transformés en Adjoint technique de 1 ^{ère} classe après avis de la CAP)	C	6
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	168
FILIERE SPORTIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Educateur APS hors classe	B	1
Total emplois permanents à temps complet		397
Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h/ mois	A	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (28h/hebdomadaire)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (87 h / mois)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (86,67 h / mois)	C	1
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe (30 h /mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		9
Emplois fonctionnels		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	3
Total emplois fonctionnels		4

EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2
Total emplois NON permanents		110

EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Chargé de mission de développement des activités sportives	1
Assistance technique pour la coordination des projets de développement touristique	1
Total emplois accessoires	2

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux grades ainsi créés sont inscrits au Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

13 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Signature d'un protocole de transaction dans le cadre du contentieux versement d'un capital décès la veuve de monsieur BELLUIRE

N° 000364

Question n°25 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

13 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

Monsieur le vice-président expose que monsieur BELLUIRE André, agent titulaire de la Communauté d'agglomération est décédé en mars 2004, il s'avérait que celui-ci venait d'être admis à la retraite le 31 décembre 2003. En conséquence, la Sécurité Sociale de l'Hérault a porté une première information à la connaissance de l'épouse de monsieur BELLUIRE lui indiquant qu'elle pouvait prétendre à un capital décès dans le cadre du régime général et a donc perçu ce capital décès dont le montant s'élève à la somme de 3 648,60 euros.

Monsieur le Rapporteur indique que par la suite il s'est avéré que la Sécurité Sociale demande à Mme BELLUIRE de rembourser la somme indûment perçue. Par conséquent, celle-ci s'est retournée vers la Communauté d'agglomération et a assigné la Collectivité devant le Tribunal des affaires de sécurité sociale de l'Hérault en requérant la condamnation de la CAHM à lui verser la somme de 3 648,60 euros correspondant au versement du capital décès indûment perçu.

Après le rapprochement des deux parties, il est proposé de mettre fin au litige opposant Mme BELLUIRE et la Communauté d'agglomération devant le Tribunal des affaires de Sécurité Sociale de l'Hérault par le biais d'une transaction à l'amiable sous la forme d'un protocole transactionnel qui :

- engage Mme Belluire à se désister de l'action introduite devant le Tribunal et par voie de conséquence de renoncer à :
 - l'annulation de la décision de refus de la Communauté d'agglomération de lui verser le capital décès
 - la demande de condamnation de la Communauté d'agglomération à lui verser la somme de 3 648,60 euros
 - toute action liée à l'obtention du versement d'un capital décès.
- et en contrepartie engage la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à lui verser une indemnité de 2 500 euros.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à entériner cette proposition et à autoriser monsieur le Président à signer le protocole de transactionnel correspondant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et madame BELLUIRE Ghislaine et toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** la somme de 2 500 € correspondant à l'indemnité versée par la CAHM à Mme BELLUIRE Ghislaine sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REQU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Position de la CAHM sur le
tracé de la ligne LGV
Montpellier-Perpignan

N° 000365

Question n°26 à l'OJ

Réf. : DM/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS PRÉFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX**: M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que lors de la troisième commission consultative du 28 janvier 2011 ont été présentées les options de passage de la future ligne grande vitesse pouvant convenir tant aux trains de voyageurs que de marchandises. Convaincue de la nécessité de réaliser cette infrastructure essentielle au développement régional mais consciente aussi des inévitables contraintes que les ouvrages associés à cette réalisation feront peser sur son territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite néanmoins exprimer une nouvelle fois une position ferme quant au tracé futur de la « Ligne à Grande vitesse » pour les raisons suivantes :

- une volonté de ne pas ajouter une césure supplémentaire à son territoire déjà fortement impacté par l'emprise de l'autoroute A9 ; par conséquent le souhait d'un tracé de la future LGV la plus proche possible de celle de l'A9 créant un espace intersticiel entre A9 et future LGV le plus faible possible et permettant un travail paysager plus aisé pour une meilleure insertion de ces deux infrastructures.

- une volonté d'affecter le moins possible la ressource économique et touristique que représente le vignoble en zone AOP Picpoul de Pinet, tant par ses productions que par la qualité et la variété de ses paysages agricoles ; sont concernées les communes de Pinet, Pomérols, Castelnaud de Guers et Montagnac.
- une volonté de pouvoir construire des projets de développement économique dans la zone d'étude de la LGV qui sont structurants pour le Projet d'aménagement du territoire de l'agglomération en particulier sur les communes de Bessan et Saint-Thibéry ; or les fuseaux ramenés aux 1000 m de largeur impactent directement le Parc d'Activités Economiques de « La Capucière » situé au sud de l'autoroute sur la commune de Bessan et compromettent gravement une démarche engagée en prenant en considération la seule traduction réglementaire des tracés de la LGV aujourd'hui présent dans les documents d'urbanisme sous forme d'emplacements réservés, à savoir le Plan d'Intérêt Général de 2000.

En conséquence, monsieur le Président réaffirme que le seul tracé de la LGV acceptable au regard de son projet de territoire est celui se rapprochant au plus près du fuseau retenu dans le PIG de 2000.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE REAFFIRMER** que le seul tracé de la LGV Montpellier-Perpignan acceptable au regard de son projet de territoire est celui se rapprochant au plus près du fuseau retenu dans le PIG de 2000 qui longe l'A 9 au Nord ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée auprès des communes concernées et des Réseaux Ferrés de France.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan Local d'Urbanisme de
Caux : avis du Conseil
communautaire

N° 000366

Question n°27 à l'OJ

Réf. : DM/JPV/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le 1^{er} vice-président informe que par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal de la commune de Caux a prescrit la mise en révision de son Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il indique que par délibération du 26 novembre 2010, le projet de PLU de Caux a été arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques concernées en application de l'article L.129-9 du Code de l'Urbanisme.

Par conséquent, consultée par courrier en date du 17 décembre 2010 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit émettre un avis préalable sur ce projet de PLU (article L. 122-2 du Code de l'Urbanisme) et qui requiert également l'avis du Syndicat du Syndicat Mixte du SCOT.

Après examen du dossier et de ses composantes à savoir le rapport de présentation, la cohérence avec le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD), le règlement, les plans, les orientations d'aménagement, les annexes n'appelle pas d'observations particulières.

En effet le document qui vise à répondre aux besoins locaux en logements et équipement apparaît en outre compatible avec les orientations des projets de Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois et du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) et prend en compte d'une part, les éléments de contexte environnementaux tout en préservant et mettant en valeur la biodiversité, les paysages d'autre part ainsi que la maîtrise des nuisances et pollution, gestion des ressources.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à formuler un avis sur ce projet de Plan Local d'Urbanisme de Caux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Caux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LE PUECH» à
Portiragnes : vente du lot n°33,
section AR d'une superficie de
1 287 m² à monsieur ADAM
Jean-Yves, SCI ATONAYA

N° 000367
Question n°28 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOLUS **Contrôle de légalité**

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- *Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;*
- *Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires.*

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economique du « Puech » à Portiragnes et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² ; grille B : 50 € HT/m² ; grille C 45 € HT/m²).

Monsieur le Rapporteur expose que monsieur ADAM Jean Yves, gérant de la SCI ATONAYA, souhaite se porter acquéreur du lot n° 33 d'une superficie de 1 287 m² situé sur le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à PORTIRAGNES. Cette entreprise actuellement basée aux sables d'Olonne, a développé une offre immobilière de locaux professionnels avec possibilité de location et d'acquisition, organisée sous la forme d'un village d'entreprises (bâtiments divisés en modules de petites tailles à destination d'artisans, d'entreprises ayant besoin de stockage et d'archivage...) et souhaite étendre son activité sur l'arc Méditerranéen.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente de ladite parcelle dans les conditions suivantes :

➤ *Vente du lot N°33 d'une superficie de 1287 m² au prix de* 50,00 € HT
Soit un prix total du lot de : 64 350,00 € HT

auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 10 597,11 €

Soit un prix de vente TTC de 74 947,11€

Frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.

Frais de réalisation des accès sur la voie publique d'un montant de 490 € TTC/ml.

Il indique que dans le cas d'un désistement par accord mutuel, la présente délibération serait annulée de plein droit par la remise ou l'envoi d'une lettre de désengagement dûment signée par le bénéficiaire.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer sur la vente dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot n° 33 d'une superficie de 1 287 m² à M. ADAM Jean Yves, gérant de la SCI ATONAYA, dans les conditions telle que décrites ci-dessus pour un montant global de 64 350,00 € HT auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, les frais de géomètre ainsi que les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte authentique de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes à cette vente sur le Budget annexe du PAEHM le « Puech ».

Fait et délibéré à Salle des Fêtes à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
RECU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «La Crouzette» à
Saint-Thibéry : vente du lot n°4
d'une superficie de 1 677 m² à
monsieur BAUDAIS (annule et
remplace la délibération
du 15-11-2010)

N° 000368

Question n°29 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SG

Transmis à la
Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX**: M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

- Vu la délibération du conseil communautaire en date 9 novembre 2009 fixant les conditions de ventes du PAEHM « La Crouzette » au prix de 44 € HT /m² pour la zone privative P1.

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2010 le Conseil communautaire a approuvé la vente du lot n°4 d'une superficie de 1 677 m² sur le PAEHM « la Crouzette » à Saint-Thibéry à monsieur BAUDAIS, spécialisé dans la mécanique de 4 x 4 sur la base d'un prix au m² de 40 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose d'une part que suite à une erreur sur le prix au m² de ladite parcelle (40 € HT au lieu de 44 € HT /m²) et d'autre part à la réforme de la plus-value sur la TVA immobilière, il convient d'annuler la délibération du 15 novembre 2010 et de redélibérer sur cette vente aux conditions suivantes :

- Vente du lot N°4 d'une superficie de 1677 m² au prix de 44.00 € HT / m²
Soit un prix du lot de 7 3 788.00 € HT

auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 11 878.93 €

Soit un prix de vente de 85 666.93 € TTC

- Frais de raccordement aux réseaux : 5 099.42 € HT

Payable au comptant à la signature de l'acte authentique

Il indique que les frais de géomètre d'un montant de 304.90 € HT seront rajoutés au prix de vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2010 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°4 de la ZP1 d'une superficie de 1677 m², située sur le PAEHM « la Crouzette » à monsieur BAUDAIS dans les conditions telles que décrites ci-dessus, pour un montant global de 73 788 € HT auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, le forfait de raccordements aux réseaux ainsi que les frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes à cette vente sur le Budget annexe du PAEHM de « La Crouzette » à Saint Thibéry.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
RECU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** -Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «La Crouzette»
à Saint-Thibéry : rectificatifs
des prix de vente TTC des
délibérations de vente de lots
suite à la réforme du régime
de la TVA aux opérations
immobilières

N° 000369

Question n°30 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SG

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

**SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que depuis le 11 mars 2010, la réforme du régime de la TVA est applicable aux opérations immobilières, et que les mutations immobilières entrent dorénavant dans le cadre du régime général de la TVA. Ainsi le vendeur est assujéti à la TVA sur la marge.

Monsieur le Rapporteur expose cette réforme est applicable à la Communauté d'agglomération et que toutes les ventes qui ont été passés entrent dans ce nouveau régime fiscal.

Ainsi, afin de pouvoir finaliser tous les actes notariés des ventes passées depuis cette date sur le Parc d'activité de la « Crouzette » à Saint Thibéry, il propose aux membres du Conseil communautaire de rectifier les montants TTC figurant dans les délibérations afin d'y intégrer le nouveau calcul de la TVA sur la marge.

Il indique que les rectifications portent sur les délibérations suivantes :

- Délibération N° 34 du 31 mai 2010 acceptant la **vente du lot N°3** d'une superficie de 1920 M2 à Monsieur David ALCARAZ « Société les Celliers du Vent » pour un montant de 84 480 € HT, soit 101 038 , 08 € TTC : La TVA sur la marge s'élevant à la somme de 13 600,20 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **98 080,20 € TTC**
- Délibération N° 22 du 27 Septembre 2010 acceptant la **vente du lot N°16** d'une superficie de 1434 M2 à la société SECMA LR pour un montant de 63 096 € HT, soit 75 457 , 08 € TTC : La TVA sur la marge s'élevant à la somme de 10157,65 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **73 253, 65 € TTC**

Il précise que les autres dispositions desdites délibérations restent valables et inchangées.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECTIFIER** les montants TTC figurants sur les délibérations des ventes des parcelles N°3 pour Monsieur David ALCARAZ et N° 16 pour le gérant de la société les Celliers du Vent sur le PAEHM « La Crouzette » à Saint-Thibéry, tels que ci énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les actes de vente à intervenir conformément à ces nouveaux montants ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «LE PUECH»
à Portiragnes : rectificatifs
des prix de vente TTC des
délibérations de vente de lots
suite à la réforme du régime
de la TVA aux opérations
immobilières

N° 000370

Question n°31 à l'OJ

Réf. : AM/TP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que depuis le 11 mars 2010, la réforme du régime de la TVA est applicable aux opérations immobilières, et que les mutations immobilières entrent dorénavant dans le cadre du régime général de la TVA. Ainsi le vendeur est assujéti à la TVA sur la marge.

Monsieur le Rapporteur expose cette réforme est applicable à la Communauté d'agglomération et que toutes les ventes qui ont été passés entrent dans ce nouveau régime fiscal.

Ainsi, afin de pouvoir finaliser tous les actes notariés des ventes passées depuis cette date sur le Parc d'activité du Puech à Portiragnes, il propose aux membres du Conseil communautaire de rectifier les montants TTC figurant dans les délibérations afin d'y intégrer le nouveau calcul de la TVA sur la marge.

Il indique que les rectifications portent sur les délibérations suivantes :

Délibération N° 10 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°1** d'une superficie de 1 516 m² à monsieur Eric TORRES, gérant de la société CLIM ET FROID 34 pour un montant de 83 380 € HT, soit 99 722,48 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 13 968,36 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **97 348,36 € TTC**.

Délibération N° 8 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°3** d'une superficie de 1 622 m² à monsieur Gérard GOT, gérant du garage Vias Auto pour un montant de 89 210 € HT, soit 106 695,16 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 14 945,04 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **104 155,04 € TTC**.

Délibération N° 13 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°5** d'une superficie de 1 228 m² à monsieur Richard GIRARD, pour un montant de 67 540 € HT, soit 80 777,84 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 11 314,74 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **78 854,74 € TTC**.

Délibération N° 11 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°7** d'une superficie de 1904 m² à monsieur Yannick RUMEAU, pour un montant de 95 200 € HT, soit 113 859,20 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 15 677,46 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **110 877,46 € TTC**.

Délibération N° 7 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°9** d'une superficie de 2 342 m² à monsieur Robert RIBERO, gérant de l'entreprise EMBOUTEILLAGE SERVICE pour un montant de 117 100 € HT, soit 140 051,60 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 19 283,93 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **136 383,93 € TTC**.

Délibération N° 12 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°13** d'une superficie de 1 449 m² à Monsieur Julien LENY, pour un montant de 65 205 € HT, soit 77 985,18 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 10 510,99 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **75 715,99 € TTC**.

Délibération N° 6 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°14** d'une superficie de 1 259 m² à monsieur Sébastien THERON, pour un montant de 56 655 € HT, soit 67 759,38 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 9 132,74 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **65 787,74 € TTC**.

Délibération N° 3 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°16** d'une superficie de 1 754 m² à Monsieur Christian CORRECHER, pour un montant de 78 930 € HT, soit 94 400,28 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 12 723,45 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **91 653,45 € TTC**.

Délibération N° 5 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°17** d'une superficie de 1 607 m² à monsieur Christophe PANIS, gérant de la société CHRISTOPHE FRUITS ET LEGUMES pour un montant de 72 315 € HT, soit 86 488,74 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 11 657,11 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **83 972,11 € TTC**.

Délibération N° 14 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°23** d'une superficie de 1031 m² à monsieur ABATE Rosair pour un montant de 56 705 € HT, soit 67 819,18 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 9 499,59 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **66 204,59 € TTC**.

Délibération N°9 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°24** d'une superficie de 1034 m² à monsieur Thierry RAMONDEC, gérant de la SARL Inter Ambulance pour un montant de 56 870 € HT, soit 68 016,52 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 9 527,23 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **66 397,23 € TTC**.

Délibération N° 4 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°25** d'une superficie de 1 024 m² à monsieur PIONCHON Frédéric, gérant de l'entreprise EC EAU LOGIQUE pour un montant de 56 320 € HT, soit 67 358,72 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 9435,10 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **65 755,10 € TTC**.

Délibération N° 2 du 15 juillet 2010 acceptant la **vente du lot N°30** d'une superficie de 1 082 m² à madame Nursel YIKILMAZ, gérante de la société PORTIRAGNES FACADES pour un montant de 59 510 € HT, soit 71 173,96 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 9 969,50 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **69 479,50 € TTC**.

Délibération N° 3 du 22 Octobre 2010 acceptant la **vente du lot N°2** d'une superficie de 1 527 m² à monsieur KRZYZANOWSKI pour un montant de 83 985 € HT, soit 100 446,06 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 14 069,72 €, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **98 054,72 € TTC**.

Délibération N° 5 du 15 novembre 2010 acceptant la **vente du lot N°28** d'une superficie de 1 025 m² à Monsieur Xavier BACOU pour un montant de 56 375 € HT, soit 67 424,50 € TTC : la TVA sur la marge s'élevant à la somme de 9 444,31€, le nouveau prix à prendre en compte pour la vente de ce lot s'élève à la somme de **65 819,31 € TTC**.

Il précise que les autres desdites délibérations restent valables et inchangées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECTIFIER** les montants TTC figurants dans les délibérations des ventes des parcelles du PAEHM du Puech à Portiragnes ci-dessus énoncées ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer tous les actes de vente à intervenir conformément à ces nouveaux montants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association «Route des
Vignerons et des Pêcheurs»
dans le cadre de la promotion et
la valorisation des vins et des
produits du terroir
intercommunal : convention
d'objectif 2011

N° 000371

Question n°32 à l'OJ

Réf. : AM/MH/SG

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE

Contrôle de légalité :

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et, plus particulièrement, en matière de viticulture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation des productions des spécialités du terroir en général et des productions viticoles en particulier. Pour cela, depuis plusieurs années elle développe un partenariat actif avec l'Association « Route des Vignerons et Pêcheurs ».

Monsieur le rapporteur expose que pour l'année 2011 l'association de la Route des Vignerons et des Pêcheurs souhaite dans le cadre de la continuité de son partenariat avec la CAHM participer à des manifestations intercommunautaires, à des salons professionnels internationaux et qu'à ce titre une subvention d'un montant de 85 000 € pourrait lui être accordée.

Ainsi, il propose aux membres du conseil communautaire de passer avec l'association de la route des Vignerons et des pêcheurs une convention d'objectif qui définira les objectifs et son rôle tout au long de l'année 2011

Il précise que les principales actions prévues dans la convention d'objectif sont les suivantes :

- ✓ Participation à des salons internationaux ou manifestations pour l'exercice 2011:
 - Salon VINISUD à Montpellier du 22 au 24 février 2011,
 - Salon PROWEIN du 27 au 29 mars 2011 à DUSSELDORF en Allemagne
 - Journée du terroir
 - Musique et vins
 - Fête de la Mer
 - Festival du F.I.L.M. (Pézenas)
 - Salon du Nautisme
 - Hérault du Cinéma
 - Challenge des Villes Maritimes
 - Dernier Bain de l'année

- ✓ Pour la deuxième édition, la Route des Vignerons et des Pêcheurs en partenariat avec la C.A.H.M. l'Office du Tourisme du Cap d'Agde, la Ville d'Agde et la S.O.D.E.A.L, organise un événement oenotouristique dénommé VINOCAPI qui se déroulera les 21 et 22 mai 2011 sur les quais du Cap d'Agde.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** à l'Association « Route des vignerons et des pêcheurs » une subvention pour l'exercice 2011 de 85 000 euros ;

- **DE PASSER** avec l'Association « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif pour l'année 2011 ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Chambre de Commerce et
d'Industrie de Béziers-Saint
Pons - «Forum de la
Création/Reprise d'entreprise»
du 31 mars 2011 : participation
financière de la CAHM
à la 9ème Edition

N° 000372

Question n°33 à l'OJ

Réf. : AM/TP/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

SOUS-PREFECTURE

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
à Pomérols - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX**: M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique il est apparu opportun, afin de mieux défendre l'intérêt du territoire intercommunal, de participer à la 9^{ème} Edition du « Forum de la Création/Reprise d'Entreprise » organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers-Saint Pons et la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois qui s'est tenue le 31 mars 2011 au Palais des Congrès de Béziers.

En effet, pour la neuvième année consécutive, tous les acteurs économiques du Biterrois se sont mobilisés pour ce forum dont les objectifs sont :

- d'apporter une information pragmatique et de proximité à tout porteur potentiel de projet ;
- de développer l'esprit d'entreprendre ;
- de toucher tous les publics qu'ils soient actifs, en recherche d'emploi, en réinsertion étudiant et jeune créateur ;
- d'entreprendre une démarche partenariale avec les acteurs locaux.

Il précise que le Forum de la création d'entreprise de Béziers est un rendez-vous majeur du monde économique de l'Ouest Hérault, à l'adresse des futurs chefs d'entreprise, des étudiants et des porteurs de projet en général, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi (plus de 600 participants et 35 partenaires sur l'exercice 2010). C'est pourquoi, les services économiques de la Communauté d'agglomération ont assuré l'animation du stand prévu à cet effet dans la perspective, notamment, de mieux faire connaître les services des deux antennes de la Maison de l'Entreprise d'Agde et de Pézenas et de se mettre en réseau avec les prescripteurs et de recevoir des publics ciblés.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de la participation financière de la Communauté d'agglomération au « Forum de la Création-Reprise d'Entreprise » pour 2011 qui s'élève à la somme de 2 000 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à la 9^{ème} Edition du « Forum de la Création-Reprise d'Entreprise » organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers-Saint Pons et la Maison de l'Emploi du Grand Biterrois ;
- **DE PROCEDER** au mandatement de la participation financière qui s'élève à la somme de 2 000 €.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Centrale photovoltaïque au sol
sur la carrière des «Roches
Bleues» sur la commune
de Bessan : validation du projet
présenté par la Société
VENTS D'OC

N° 000373

Question n°34 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
RECU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a élaboré un schéma directeur des énergies renouvelables et que le volet solaire de ce schéma, validé par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2009 peut être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision.

Madame le Rapporteur expose que la *Société Vents d'Oc* envisage de réaliser et d'exploiter une centrale solaire au sol sur le site de la carrière des Roches Bleues à Bessan (zone compatible avec les règles d'urbanisme imposées par le POS actuel de la commune) dont l'emprise totale au sol est de 10,08 ha (clôtures d'enceinte).

Elle précise que la surface incluant les bâtiments de transformation et la rocade interne est de 8,77 ha (dont 6,9 ha panneaux photovoltaïques) pour une puissance de 4,3 Mégawatt-crête (Mwc) et une production annuelle de 5400 Mégawatt-heure/an (Mwh/an) correspondant à la consommation électrique individuelle totale annuelle d'environ 2 412 personnes (eau chaude sanitaire et chauffage compris soit 58,80% de la population de Bessan) et dont la technologie des panneaux proposée est à base de silicium monocristallin

Ce projet se décline en deux tranches :

- la 1^{ère} tranche représente une surface de 5,96 ha pour une puissance installée de 2 922 kWc et une production annuelle de 3 668 Mwh équivalent à la consommation électrique de 1 630 habitants (39,8% de la population actuelle de la commune).
- la 2^{ème} est soumise à la levée de l'amendement Dupont (proximité de l'A9).

Madame le Rapporteur indique que la commune de Bessan a délibéré le 16 juillet 2009 en faveur de ce projet, le permis de construire a été déposé le 22 décembre 2010 en mairie (en cours d'instruction par les services de l'Etat, DDTM) et que l'implantation de ce projet nécessite l'avis du conseil communautaire.

Elle précise, également, que l'étude d'impact a été réalisée et montre que le projet n'est pas incompatible avec les contraintes et enjeux du site d'implantation, par conséquent les membres du Conseil communautaire sont invités à se positionner sur la totalité de ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER un avis favorable** sur l'implantation d'une centrale solaire au sol par la *Société Vents d'Oc* sur le site de la carrière des Roches Bleues à Bessan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Plan Climat Energie Territorial
(PCET) :
engagement de la CAHM

N° 000374
Question n°35 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX:** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-président déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose qu'institués par le Plan climat national, les Plans Climat-Energie Territoriaux ayant une approche du terrain et ce à tous les échelons (région, département, commune et intercommunalité) ont été repris par la Loi Grenelle de l'environnement I du 21 octobre 2009 et la Loi portant engagement national pour l'environnement Grenelle II et visent à améliorer l'efficacité énergétique et à limiter l'impact d'un territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (réduire de 20 % de GES, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique, porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale des énergies d'ici à 2020).

Madame le Rapporteur précise que sont concernées les Collectivités de plus de 50 000 habitants et que le Plan Climat Energie Territorial doit faire l'objet d'une stratégie locale pour le Climat constituant ainsi un projet territorial de développement durable. De ce fait il constitue le volet « énergie » de l'agenda 21 et doit être traduit dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat, de transport ou d'approvisionnement énergétique et partagé par tous les habitants et acteurs du territoire.

D'ici la fin 2012 -rendu obligatoire par la Loi Grenelle de l'environnement II- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée devra établir un bilan carbone au regard des compétences de son territoire dont une synthèse des actions envisagées pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre devra être jointe au bilan.

Elle indique que les domaines d'interventions concernés pour la Communauté d'agglomération par le Plan Climat-Energie Territorial et dans lequel elle peut influencer sont les suivants :

- déplacements Plan Global de Déplacements (PGD)
- écotourisme
- éco-aménagement/urbanisme
- précarité énergétique Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- agriculture (circuits courts, agrobio, agroforesterie)
- soutien aux énergies renouvelables
- préservation du patrimoine naturel et paysager
- politique de gestion des déchets

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur l'engagement de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans la mise en œuvre de cette démarche et l'application d'une procédure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE S'ENGAGER** dans l'élaboration d'un Plan Climat-Energie Territorial sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DE SOLLICITER** les aides financières auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Régional, le Conseil Général et le service de l'Etat concerné ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cet engagement.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux - Opération «Route de
Roujan» 3^{ème} tranche à Pézenas
Garantie d'emprunts à
souscrire par Hérault Habitat :
258 414,00 € représentant 25%
de 1 033 656,00 € en prêt PLAI
Construction sur 40 ans

N° 000375

Question n°36 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

SOUS-PREFECTURE
Contrôle de légalité :
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20% des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **55 logements locatifs (démolition-reconstruction)** sur la 3^{ème} tranche de l'opération dénommée « Route de Roujan » à Pézenas représentant **6 211 433 €** de travaux- sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **4 555 351 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **1 138 837,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **258 414,00 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **1 033 656,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 16 logements PLAI.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **1 033 656 €**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **sans objet**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**
- Indice de référence (*): **Livret A**
- Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence (**): **1,75 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de *40 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois (12), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **55 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Route de Roujan** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.



Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérois** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux - Opération «Route de
Roujan» 3^{ème} tranche à Pézenas
Garantie d'emprunts à
souscrire par Hérault Habitat :
53 061,00 € représentant 25 %
de 212 244,00 € en prêt PLAI
Foncier sur 50 ans

N° 000376

Question n°37 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOU **Contrôle de légalité**
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER
**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **55 logements locatifs (démolition-reconstruction)** sur la 3^{ème} tranche de l'opération dénommée «Route de Roujan» située à Pézenas représentant **6 211 433 €** de travaux-sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **4 555 351 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **1 138 837,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **53 061,00 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **212 244,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 16 logements PLAI.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **212 244,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **sans objet**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**
- Indice de référence (*): **Livret A**
- Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,00 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence (**): **1,75 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de *50 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois (12), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **55 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Route de Roujan** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux : Opération «Route de Roujan» 3^{ème} tranche à Pézenas
Garantie d'emprunts à souscrire par Hérault Habitat : 686 418,25 € représentant 25 % de 2 745 673,00 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans

N° 000377

Question n°38 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS PRÉFECTURE

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de

légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **55 logements locatifs (démolition-reconstruction)** sur la 3^{ème} tranche de l'opération dénommée «Route de Roujan» située à Pézenas représentant **6 211 433 €** de travaux-sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **4 555 351 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **1 138 837,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.1/2

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **686 418,25 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **2 745 673,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 39 logements PLUS.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Construction** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **2 745 673,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **sans objet**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,35 %**
- Indice de référence (*): **Livret A**
- Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,00 %** (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Valeur de l'indice de référence (**): **1,75 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivie d'une période d'amortissement de **40 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois (12), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **55 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Route de Roujan** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Fait et délibéré à Salle des Fêtes à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :
14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux - Opération «Route de Roujan» 3^{ème} tranche à Pézenas
Garantie d'emprunts à souscrire par Hérault Habitat : 140 944,50 € représentant 25 % de 563 778,00 € en Prêt PLUS Foncier sur 50 ans

N° 000378

Question n°39 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
Contrôle de légalité :
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **55 logements locatifs (démolition-reconstruction)** sur la 3^{ème} tranche de l'opération dénommée « **Route de Roujan** » située à **Pézenas** représentant **6 211 433 €** de travaux-sollicite la CAHM pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **4 555 351 €**. La CAHM garantirait donc sur ces emprunts **1 138 837,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **140 944,50 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **563 778,00 €** que l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la partie destinée à la construction de 39 logements PLUS.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Foncier** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **563 778,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **sans objet**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,35 %**
- Indice de référence (*): **Livret A**
- Taux du livret A : **en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,00 %** (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
- Valeur de l'indice de référence (**): **1,75 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %, en cas de Double révisabilité Limité (D.L.)**

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence () dont la valeur (**) à la date de la présente délibération est mentionnée dans l'accord de principe de la CDC. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de *50 ans* et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il précise que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois (12), les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Hérault pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **55 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Route de Roujan** » à **Pézenas** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE *Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits*

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements sociaux 2010 : compte rendu à l'Assemblée sur les opérations notifiées par le Président de la CAHM

N° 000379

Question n°40 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'Habitat

Monsieur le vice-président rappelle que la production des logements sociaux sur le territoire de la CAHM est initiée conformément à son Plan Local de l'Habitat Intercommunal et à la convention « des aides à la pierre » depuis 2006.

Il précise que dans le cadre de la mise en œuvre de cette délégation il est porté à la connaissance du Conseil communautaire le cadrage des opérations effectivement notifiées sur l'exercice 2010.

Monsieur le Rapporteur expose que :

1. **concernant les logements locatifs**, les programmes dont le Président de la CAHM a signé les décisions d'attribution de subventions et d'agréments pour l'obtention des prêts s'y référant sont :

- **HERAULT HABITAT** : « rue de Badassac » à FLORENSAC

43 logements locatifs sociaux dont 14 PLAI et 29 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 151 122 €

. de la CAHM est de..... 200 000 €

Le coût total de l'opération est de 5 401 012 € TTC

La réalisation de ce programme a démarré en juillet 2010 (démolition)/novembre 2010 (construction), la mise en location pourrait s'effectuer en décembre 2011.

• **SFHE Groupe ARCADE** : Résidence « Hostal Lou Gabel» à VIAS

37 logements locatifs sociaux dont 7 PLAI, 26 PLUS et 4 PLS :

. de l'Etat est de..... 105 500 €

. de la CAHM est de..... 167 900 €

Le coût total de l'opération est de 4 038 936 € TTC

La réalisation de ce programme a démarré en décembre 2010, la mise en location pourrait s'effectuer en mars 2012.

• **HERAULT HABITAT** : « Pléguebiaux» à PEZENAS

25 logements locatifs sociaux dont 8 PLAI et 17 PLUS

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 86 784 €

. de la CAHM est de..... 58 124 €

Le coût total de l'opération est de 2 869 732 € TTC

La réalisation de ce programme a démarré en novembre 2010, la mise en location pourrait s'effectuer en octobre 2011.

• **HERAULT HABITAT** : « Route de Roujan Tranche 3 » à PEZENAS

55 logements locatifs dont 16 PLAI – 39 PLUS-CD

Le montant du financement :

. de l'Etat est de..... 178 568 €

. de la CAHM est de..... 252 000 €

Le coût total de l'opération est de 6 211 433 €

A terme, sur la globalité des 5 tranches, nous arriverons à 170 logements, contre 211 logements démolis. La réalisation de ce programme a démarré en février 2011, la mise en location pourrait s'effectuer en juillet 2012.

• **La commune de FLORENSAC**, impasse du Presbytère

1 logement locatif social pour lequel il a été octroyé 1 PLAI dans le cadre Acquisition-Amélioration :

Le montant du financement pour le locatif :

. de l'Etat est de 9 000 €

. de la CAHM est de .. 6 000 €

Le coût total de l'opération est de 72 033 € TTC

La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} trimestre 2011.

Adresse projet	Commune	Opérateur	Nbre logts locatifs	CATEGORIES DE FINANCEMENTS			
				PLAI	PLUS	PLS	PLUS CD PALULOS
"rue de Badassac"	FLORENSAC	HERAULT HABITAT	43	14	29		
"Hostal Lou Gabel"	VIAS	SFHE Groupe ARCADE	37	7	26	4	
« Pléguebiaux »	PEZENAS	HERAULT HABITAT	25	8	17		
Route de Roujan Tranche 3	PEZENAS	HERAULT HABITAT	55	16			39
Impasse du Presbytère	FLORENSAC	Commune de FLORENSAC	1	1			
Total des logements familiaux			161	46	72	4	39
EHPAD	AGDE	HERAULT HABITAT	60 lits+5 places de jour			33	
Total hébergement spécifique			60 lits+5 places de jour				

Sur la catégorie cible PLAI/PLUS, 157 logements ont été notifiés, par rapport à un objectif de 256 logements, soit 61,32 % de réalisation.

Les montants des subventions sur ces opérations sont de :

ETAT 530 974 €
CAHM 684 024 €

2. Concernant l'accession sociale à la propriété :

• HERAULT HABITAT

- « rue de Badassac » à FLORENSAC sont prévus : 7 logements en PSLA (*prêt social location-accession*)
- « Pléguebiaux » à PEZENAS sont prévus : 5 logements en PSLA

Soit un total de 12 PSLA notifiés pour 2010

3. Concernant le Parc Spécifique :

• EHPAD « ZAC du Capiscol » sur AGDE, opérateur HERAULT HABITAT.

Production de **65 lits** correspondant à **33 PLS**, ce qui représentera **11 logements** au titre de la loi SRU.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à acter la production de logements sociaux 2010 et la notification des financements déléguée par l'Etat et ceux en propre de la CAHM tels que sus-exposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 février 2011,

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACTER** les opérations de logements sociaux 2010 et leurs financements ci-dessus énumérés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ces opérations ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM de «L'Aéroport»
à Portiragnes : convention n°2
de mise à disposition de
parcelle avec la SAFER

N° 000380

Question n°41 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

SOUS-PRÉFECTURE

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Ansiau REVALOR, Conseiller délégué chargé des espaces naturels

Monsieur le Délégué communautaire rappelle que dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de création d'aménagement, d'entretien et de gestion des Parc d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire, le Conseil communautaire a reconnu d'Intérêt communautaire le PAEHM à proximité de l'Aéroport Béziers-Cap d'Agde en Languedoc, situé sur la commune de Portiragnes au Sud de l'aéroport, entre la voie ferrée et la RD 612 (ex. Route Nationale 112) et a défini un périmètre.

Monsieur le Rapporteur expose que certaines parcelles, situées dans ce périmètre sont en vignes ou en terres labourables et pourraient être exploitées par un agriculteur.

Ainsi, considérant que le projet de PAEHM est peu avancé (*zone classée agricole au PLU, réflexion en cours au niveau du Syndicat mixte de l'Aéroport et du SCOT du Biterrois*), et que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée œuvre pour le maintien des paysages, le dynamisme de l'activité agricole et l'installation de jeunes agriculteurs, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de signer une deuxième convention de mise à disposition correspondant à de nouvelles parcelles louables avec la SAFER.

Il précise que la SAFER s'engage à louer les parcelles AO 27 et AO 28 (59 851 m²) à un agriculteur pour une période de 6 ans dans le cadre des dispositions de l'article L142-6 du Code Rural et s'acquittera d'une redevance de 1 100 € par an à la CAHM dans le cadre de cette convention.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la signature de cette convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la SAFER une convention n°2 de mise à disposition des parcelles AO 27 et AO 28 situées sur le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée de « l'Aéroport » à Portiragnes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PERCEVOIR** les recettes correspondantes.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Définition d'une approche
territorialisée en matière
d'insertion et d'emploi :
Charte de collaboration entre
la CAHM et le Conseil Général
de l'Hérault

N° 000381

Question n°42 à l'OJ

Réf. : AM/CD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

SOUS PRÉFECTURE
Contrôle de légalité
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER
Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Roger FAGES, vice-président délégué à l'emploi et l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que lors de sa création en 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée dans la lutte contre le chômage et, à ce titre, s'est fixée plusieurs priorités, toutes liées aux nécessités suivantes :

- pérenniser les emplois sur le territoire
- offrir une réponse emploi aux personnes en difficulté d'insertion professionnelle
- faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et élargir ainsi son potentiel « métiers »
- accueillir, accompagner et informer les employeurs du territoire dans leurs démarches de recrutement

Le PLIE Hérault Méditerranée -outil privilégié de la politique emploi-insertion de la Communauté d'agglomération- a de par sa composition et son positionnement vocation naturelle à jouer un rôle d'interface entre les acteurs du territoire, en lien avec l'Emploi-Formation et la Politique de la Ville.

Monsieur le Rapporteur expose que le Département de l'Hérault et la Communauté d'Agglomération au travers de son PLIE souhaitent s'engager dans le cadre du dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA) dans la définition d'une nouvelle approche en matière d'insertion et d'emploi et spécifiquement adaptée aux besoins du territoire qui s'appuiera sur :

- *l'élaboration d'une analyse territoriale partagée afin de créer une nouvelle dynamique partenariale.* Ce diagnostic devra proposer les orientations à donner au programme d'actions et constituera le socle d'une approche territorialisée sur le territoire de la CAHM. Il précisera pour chaque objectif, une synthèse de l'état de l'existant, des préconisations pour la mise en œuvre des actions, les conditions de mise en œuvre, les résultats attendus et le calendrier prévisionnel.
- *le développement d'une offre de service répondant aux besoins des acteurs économiques du territoire afin de faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et du PLIE.* Cette offre de service s'appuiera sur une collaboration étroite nos services développement économique et le Département via la Plate-forme Emploi RSA portée par son Réseau Territorial Agir pour l'Insertion et l'Emploi du Piémont Biterrois du Conseil Général de l'Hérault.

Il s'agira, notamment, de travailler sur les recrutements identifiés sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des participants du PLIE et bénéficiaires du RSA.

Il indique que ce projet est formalisé au travers d'une Charte de collaboration qui doit permettre à son échéance (décembre 2011) de définir précisément les modalités de partenariat entre le Conseil Général et la CAHM dans la mise en œuvre du RSA à partir de janvier 2012 et dont la mise en œuvre sera confiée au PLIE Hérault Méditerranée.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver la Charte de collaboration telle que présentée et d'autoriser monsieur le Président à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu l'avis favorable de la Commission permanente du Conseil Général réuni le 21 février 2011
Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** le principe de s'engager au travers de son PLIE Hérault Méditerranée dans la définition d'une nouvelle approche en matière d'insertion et d'emploi et spécifiquement adaptée aux besoins du territoire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la Charte de collaboration et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols - Salle des Fêtes**, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :
lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Nomination de
M. GOUD Daniel, Délégué
suppléant de Pézenas au sein
des commissions de la CAHM

N° 000382

Question n°43 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

SOUS-PRÉFECTURE

REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission de monsieur MAS Michel, l'Assemblée délibérante par délibération en date du 22 octobre 2010 a procédé à l'installation de *monsieur GOUD Daniel* en qualité de *délégué suppléant* au sein du Conseil communautaire.

Monsieur GOUD a émis le souhait de participer aux commissions créées par délibération du 28 avril 2008 et modifiées par délibération du 31 mai 2010.

Les membres du Conseil communautaire sont donc invités à désigner M. GOUD au sein de la Commission « *Aménagement du territoire-Maîtrise de l'Energie et énergies renouvelables* » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** monsieur GOUD Daniel à la commission « *Aménagement du territoire-Maîtrise de l'Energie et énergies renouvelables* » au sein de la structure.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Office du tourisme Val
d'Hérault : modification de la
représentativité au sein
du collège «délégés
communautaires» et du collège
«socio-professionnels»

N° 000383

Question n°44 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

Retour du contrôle de
légalité :

20 AVR. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Alain VOGEL-SINGER, 1^{er} vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Vu l'article L 2121-21 du CGCT complété par la loi N°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, qui stipule que toute nomination doit avoir lieu au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public,

Monsieur le 1^{er} vice-président rappelle :

- que dans une optique de rééquilibrage entre les communes de l'arrière-pays et celles du littoral, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a inscrit, dans le cadre de la compétence développement économique, des actions liées à la politique touristique en programmant une série de missions conduisant à la réalisation effective d'actions d'accueil d'information des touristes et de promotion touristique sur les 16 communes de l'arrière-pays reconnues d'Intérêt communautaire ;
- que le Conseil communautaire en date du 11 mars 2003, a décidé de créer un Office de Tourisme communautaire sous forme de Régie dotée d'une personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Pézenas Val d'Hérault ;

- que par délibération en date du 28 avril 2008, la Communauté d'agglomération a désigné ses 23 représentants répartis au sein de trois collèges : 13 titulaires et suppléants issus des délégués communautaires - 5 titulaires et suppléants issus des conseillers municipaux et 5 représentants titulaires socio-professionnels ayant des qualifications en matière de tourisme.

Monsieur le vice-président expose qu'il convient d'élire un nouveau représentant du Collège "délégués communautaires" en qualité de membre titulaire afin de pourvoir au remplacement de madame ROULET Geneviève et un nouveau représentant du collège « socio-professionnels » afin de pourvoir au remplacement de monsieur Jean-Marie BEL, Directeur de camping.

De plus, n'ayant pas prévu de membre suppléant au sein du collège « socio-professionnels » il est, également, proposé de créer un poste de suppléant et de procéder à la désignation d'un représentant.

L'Assemblée délibérante est invitée à procéder à l'élection de ces nouveaux Représentants auprès de l'Office de Tourisme Pézenas Val d'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son 1^{er} vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RECOURIR** au scrutin public pour procéder à l'élection des nouveaux représentants à l'Office du Tourisme Pézenas Val d'Hérault ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ELIRE** *monsieur CERVERA Jean-François*, représentant de la CAHM en qualité de membre titulaire au sein du Collège "délégués communautaires" de l'Office du tourisme Val d'Hérault ;
- **DE CREER** un poste de suppléant au sein du Collège « socio-professionnels » de la structure ;
- **D'ELIRE** *madame DE SEGUIN Marie-Sophie, Hébergeur* en qualité de membre titulaire et *monsieur VIVARES Robert, Hébergeur* en qualité de membre suppléant au sein du Collège « socio-professionnels » de la structure.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REQU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

12 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Conseil de développement :
désignation de nouveaux
membres

N° 000384

Question n°45 à l'OJ

Réf. : BP/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

12 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la mise en place d'un Conseil de Développement est une obligation prévue par l'article 26 de la Loi du 25 juin 1999. Un Conseil de développement est une Assemblée consultative placée auprès du Conseil communautaire composée de représentants de milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ayant pour objet d'être associée à l'élaboration du Projet d'agglomération et à toute question relative aux projets d'aménagement et de développement de la Collectivité et favorise la démocratie locale participative.

Monsieur le Président rappelle :

- que par Délibération du 27 janvier 2003, le Conseil communautaire a approuvé la création de l'assemblée du Conseil de développement,
- que conformément aux règles en vigueur et compte tenu du nouveau contrat de Projet d'agglomération 2007-2013, le Conseil communautaire par délibération du 18 décembre 2008 a renouvelé le Conseil de développement pour la durée du mandat.

Il précise que le Conseil de développement à un rôle à tenir dans l'accompagnement de l'agglomération sur ses projets (Projet d'agglomération, Agenda 21, Plan Climat-Energie territorial).

Il s'avère que sept communes de l'agglomération ne sont pas représentées. En conséquence, eu égard au principe d'équité entre les 19 communes et tout en gardant l'ossature originelle de la représentativité de la population du territoire de la Communauté d'agglomération, l'Assemblée délibérante est invitée à désigner de nouveaux membres qui siégeront à titre bénévole et seront titulaires pour la durée du mandat au sein de cette structure :

- M. MORLOT Yves (Pomérols)
- M. BARACHINA Jean-François (Saint-Pons-de-Mauchiens)
- M. MONESTIER LUC (Aumes)
- M. BALDY Bernard (Nézignan l'Evêque)
- Mme MOULIERES Véronique (Adissan)
- M. CROS Roland (Castelnau de Guers)
- M. SEGUELA Jean-Claude (Cazouls d'Hérault)

- en remplacement de M. GALAND Jean-Charles :
 - Mme PERET Marie-Chantal (Agde)

- viennent, également, se rajouter cinq membres en leur qualité de Président d'association en lien avec le Projet d'agglomération :
 - M. QUINONERO Pierre (Caux)
 - M. GOUROU André (Pézenas)
 - M. VIDAL Thierry (Agde)
 - M. BRISSON Hugues (Agde)
 - M. ROBERT Philippe (Vias)

Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de dissoudre les 5 collèges créés par délibération du 18 décembre 2008 « personnes qualifiées et institutions » - organismes traitant des questions d'environnement, patrimoine et cadre de vie » - représentants des organismes à caractère économique et social » - « représentants des organismes à caractère familial, éducatif, culturel, sportif et social » - « représentants du monde associatif ».

Le Conseil de Développement se réunira trois à quatre fois dans l'année et sera donc amené à travailler sur des projets communautaires qui auront été soumis aux Commissions d'aménagement du territoire et développement économique qui établiront une synthèse qui sera présentée en Assemblée plénière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DISSOUDRE** les 5 collèges créés par délibération du 18 décembre 2008 ;
- **D'APPROUVER** la liste des nouveaux membres du Conseil de Développement tel que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation accordée au
Président par le Conseil
communautaire :
adhésion de la CAHM
à des organismes extérieurs

N° 000385

Question n°46 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
REQULE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY :** M. Guy AMIEL * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE :** M. Thierry NADAL * **BESSAN :** MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY :** M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée adhère à divers organismes extérieurs qui nécessitent parfois un renouvellement annuel.

Il expose qu'afin de simplifier le fonctionnement courant de la Communauté d'agglomération, l'ensemble des adhésions pourraient être déléguées par le Conseil communautaire au Président, et ce conformément à l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DELEGUER**, conformément à l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des adhésions de la Communauté d'agglomération à des organismes extérieurs ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que ces délégations feront l'objet de comptes rendus réguliers auprès des membres du Conseil communautaire.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi quatre avril à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Pomérols** - Salle des Fêtes,
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Décisions prises par le
Président sur délégation :
compte rendu au Conseil
communautaire

N° 000386

Question n°47 à l'OJ

Réf. : PHD/SG/ia

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enrique MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu la délibération prise en séance du 28 avril 2008 ;
- Vu la délibération prise en séance du 13 mai 2009 ;
- Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation en vigueur, Le président présente les décisions qu'il a pris dans le cadre de sa délégation du 10 novembre 2010 au 11 février 2011

- n° 000152 : Marché 2010-34 : formations à la sécurité sur les risques et les mesures de prévention : attribution du marché à bons de commande à l'organisme **PICA CONSULTANT**
- n° 000153 : Annule et remplace la décision n°2010 000145 relative à la convention de formation avec la **CCI de Béziers Saint Pons** pour un montant de 300 € TTC
- n° 000154 : Marché 2010-28 : établissement d'une étude d'avant-projet et d'un projet d'exécution de restauration et d'entretien de cours d'eau basse Vallée de l'Hérault : attribution du marché à la société **GREN** pour un montant de 24 325 € HT + option de 1 000 € HT
- n°000155 : Contrat de prêt avec la société **DEXIA LOCAL** : exercice 2010

- n°000156 : Marché de travaux n°2010-11 : aménagement d'un local métier d'art à Pézenas : avenant n°1 au Lot 1 «gros œuvre- faux plafonds-revêtements de sols » avec la SARL **2 R PROCESS** pour un montant de 8 346.25 € HT
- n°000157 : Marché 2010-14 : assistance à la prospection des partenaires économiques à l'implantation d'un hôtel d'entreprises sur le PAE le Puech : avenant n°1 avec la société **DIVAVEO** : modifications des délais d'exécution
- n°000158 : *décision annulée*
- n°000159 : Atelier technique des métiers d'art sur paris du 24 au 26 novembre 2010 : attribution d'un mandat spécial à Monsieur HUPPE, vice-président délégué au tourisme, aux métiers d'art et à la mise en valeur des cœurs de ville historiques
- n°000160 : Etude d'assistance géotechnique de la maîtrise d'œuvre sur les opérations de terrassement du giratoire des dunes à Agde avec le cabinet **FUGRO GEOTECHNIQUE** pour un montant de 1 300 € HT
- n°000161 : Convention de formation professionnelle avec l'**institut consulaire de formation** : formation en contrat d'apprentissage de deux ans (CAP maintenance véhicules) pour Melle Loryane BROUILLET d'un montant de 4 244.30 €
- n°000162 : Convention de formation professionnelle avec l'**institut consulaire de formation** : formation en contrat d'apprentissage de deux ans (CAP maintenance véhicules) pour M. Jason PATRAC d'un montant de 4 244.30 €
- n°000163 : Convention de formation professionnelle avec le **groupe moniteur** : acquisition foncière de vente de terrains bâtis pour un montant de 1 506.96 € TTC
- n°000164 : Formation journalière aux technologies Microsoft : travaux dirigés avec la société **ACTIVANOS** pour un montant de 3 960.00 € HT
- n°000165 : Maintenance : offre de support complémentaire pour le logiciel Business Object avec la société **DECIVISION** pour un montant de 3 080 € HT
- n°000166 : Financement de l'aménagement du Parc d'activités « Le Puech » à Portiragnes : contrat de prêt avec la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel du Languedoc
- n°000167 : Financement de l'aménagement du Parc d'activités « La Méditerranéenne » à Agde : contrat de prêt avec la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel du Languedoc
- n°000168 : Financement des investissements 2010 du budget principal : contrat de prêt avec la caisse d'Epargne
- n°000169 : Enquête sur la jeunesse dans le cadre du CISPD avec l'**Asso Conseil 34** pour un montant de 3 800 € TTC
- n°000170 : Contrat de cession avec la Cie du petit théâtre de la grande poche avec l'**Association Café ou T** pour le spectacle « 20 000 lieues sous les mers » pour un montant de 400 charges comprises
- n°000171 : Contrat de vente pour l'acquisition de deux copieurs avec la société **FAC SIMILE GRAND SUD/CANON**
- n°000172 : Attribution du marché configuration, ingénierie et sécurisation de l'infrastructure informatique de la CAHM à la société **SAS SHB INVEST** pour un montant de 29 700 € HT
- n°000173 : Remboursement de l'œuvre endommagée de M. Garcia Gérard lors de l'exposition VINOCAPI –JUN 2010 d'une valeur 800 euros
- n°000174 : Mission d'assistance juridique des digues sous la compétence CAHM avec le **cabinet FIDAL** pour un montant de 3 600 € HT
- n°000175 : Marché n°2009-34 : étude de plan de référence sur le site du port et hôtel Riquet à Agde : avenant n°1 : modification de la répartition des honoraires avec le cabinet G2C Environnement
- n°000176 : Annulation de la décision n°000158 relative au bail précaire de l'atelier relais situé au 22 rue Honoré Muratet à Agde pour Mme FIOL
- n°000177 : Contrat de licence du service OKITOO (logiciel de traitement de données économique pour le service économique) avec la société **IDEOSERVE** pour un montant de 3 960 € HT
- n°000178 : Affaire Roméro : règlement honoraires au cabinet **CGCB** pour un montant de 358.80 € TTC
- n°000179 : Affaire Estelrich : règlement honoraires au cabinet **CGCB** pour un montant de 726.44 € TTC
- n°000180 : Prise en charge d'un appareillage auditif pour un montant de 717.50 € TTC
- n°000181 : Piscine communautaire de Pézenas : convention d'utilisation de l'espace aquatique avec **la ligue de Bourgogne de Triathlon Paul LALIRE**
- n°000182 : Piscine communautaire de Pézenas : convention pour la pratique de la natation avec **le collège Sainte Marthe de Pézenas**
- n°000183 : Convention tripartite entre l'**Association le Son, le Conseil Général de l'Hérault et la CAHM** pour l'animation « Cristal Marin » à la médiathèque de Caux pour un montant de 150 €
- n°000184 : *décision annulée*

- n°000185 : Piscine communautaire de Pézenas : convention pour la pratique de la natation avec le collège **Max Rouquette**
- n°000186 : Marché 2009-24 : assurance de la CAHM : Lot 1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers : avenant n°1 avec la **SMACL** : régularisation de la prime pour un montant de 14 516.40 € HT
- n°000187 : *décision annulée*
- n°000188 : renouvellement de contrat d'assistance de maintenance et d'exploitation des progiciels fiscales avec la société GFI pour un montant de 3 408 € HT
- n°000189 : contrat de maintenance de la piscine de Pézenas : avenant n°3 : prolongation du contrat avec la société **IDEX**
- n°000190 : Théâtre de Pézenas : convention de raccordement alimentation électrique avec **ERDF URE Languedoc Roussillon** pour un montant 8 549.19 € HT
- n°000191 : Futur PAE La carrière à Lézignan la Cèbe : convention d'honoraire avec **Maître GUENET**
- n°000192 : *décision annulée*
- n°000193 : Affaire Romero : règlement honoraires avec le **cabinet CGC** pour un montant 1435.20 € TTC
- n°000194 : Aménagement de hangars au centre technique d'Agde : mission de contrôle technique avec le **cabinet SOCOTEC**
- n°000195 : Travaux de réparation interne avec mise sous protection cathodique des filtres à sable de la piscine de Pézenas avec la société **IDEX** pour un montant de 29 138 € HT
- n°000196 : Etude paysagère de la planèze : aménagement paysager et études VRD des rochers zone des champs blancs à Agde : avenant n°2 : modifications des prestations avec le cabinet **PMC Création** pour un montant de 3 550 € HT
- n°000197 : Bail précaire : atelier relais métiers d'art situés au 3 rue Louis Bages à Agde avec **Enrique Gabriel MOLINA**
- n°000198 : Bail commercial pour un local situé au 3 rue Louis Bages avec **Mademoiselle ARNAL Madeleine** pour un loyer mensuel de 500 €
- n°000199 : Fourniture de produits de traitements agricoles et horticoles : avenant n°1 aux lots 1 « désherbants » et 2 « Fongicides insecticides » : modification du bordereau de prix avec la société **TOUCHAT**
- n°000200 : Retrait de l'actif de plusieurs véhicules et encaissement des recettes de la **SMACL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 40

Date de convocation :

lundi 28 mars 2011

Affichage effectué le :

14 AVR. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000387

Question n°48 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

14 AVR. 2011

Contrôle de légalité :

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

18 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

**Retour du contrôle de
légalité :**

20 AVR. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2011

L'an deux mille onze

et le lundi quatre avril à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à

Pomérols - Salle des Fêtes,

sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Alphonse MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Daniel GOUD, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES

Absents Excusés :

AUMES : M. Jean-Marie AT * **AGDE** : M. Thierry NADAL * **BESSAN** : MM. Robert RALUY - Patrick FEDERICI * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **SAINT THIBERY** : M. Jean AUGÉ * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER.

Absents Représentés :

PORTIRAGNES : M. Jean-Louis BISQUERT donne pouvoir à M. Claude EXPOSITO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *troisième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2011.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune d'AGDE le lieu de la *troisième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2011.

Fait et délibéré à Pomérols les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE
RECU LE
18 AVR. 2011
SERVICE COURRIER